Nations Unies S/PV.6520



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6520e séance

Jeudi 21 avril 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Osorio/M. Alzate	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	Mme Čolaković
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Onanga Ndiaye
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

11-30693 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Australie, du Bangladesh, de Cuba, de l'Égypte, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, de la Malaisie, des Maldives, du Maroc, du Mexique, de la Namibie, de la Norvège, de l'Ouganda, du Pakistan, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République-Unie de Tanzanie, du Tadjikistan, de la Tunisie et de la Turquie à participer à la présente séance.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 18 avril 2011, qui sera publiée sous la cote S/2011/259 et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance que le Conseil tiendra le jeudi 21 avril 2011, au titre de la question intitulée "la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne" ».

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Abdou Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Comme toujours, c'est un plaisir et un honneur d'être ici pour faire rapport au Conseil de sécurité. Je regrette de devoir informer le Conseil que l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations israélo-palestiniennes s'est poursuivie le mois dernier. Cela est particulièrement préoccupant, compte tenu des réalisations d'ordre institutionnel accomplies par l'Autorité palestinienne et de l'évolution de la situation dans la région. Pour régler ce conflit qui dure depuis des décennies, des mesures audacieuses et décisives sont nécessaires, requérant la sagacité, le leadership et la responsabilité de tous les acteurs concernés. Il importe également d'empêcher que des flambées de violence sapent les efforts politiques, et il importe que les parties s'abstiennent de toute action provocatrice sur le terrain.

Les émissaires du Quatuor ont continué d'œuvrer aux côtés des Israéliens et des Palestiniens afin d'optimiser les chances d'une reprise des négociations portant sur la solution des deux États. Malheureusement, après des réunions de suivi avec les parties le 5 avril, il a été décidé qu'il fallait consacrer plus de temps aux consultations avant de programmer la prochaine réunion du Quatuor. Ce dernier demeure résolu à se réunir dès que possible. L'ONU continue d'œuvrer en faveur d'une initiative équilibrée et efficace du Quatuor qui permettrait aux parties d'engager de véritables négociations directes et indiquerait clairement, de la part de la communauté internationale, combien il importe de trouver des moyens d'avancer.

Les deux parties doivent se préoccuper de ce que le processus politique prend du retard par rapport aux progrès considérables réalisés par l'Autorité palestinienne dans son programme d'édification de

l'État. Dans l'exposé qu'elle a présenté à la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui a eu lieu à Bruxelles le 13 avril, l'ONU a très clairement estimé que, dans les six domaines dans lesquels nous collaborons étroitement avec l'Autorité palestinienne, les fonctions gouvernementales sont à présent suffisantes pour créer un gouvernement viable. Ces six domaines sont : la gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme; les moyens de subsistance et les secteurs de production; l'éducation et la culture; la santé; la protection sociale; et les infrastructures et l'eau. Parallèlement, les mesures israéliennes visant à faciliter la circulation favorisent aussi l'activité économique et l'accès aux services de base.

À la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont en outre signalé des progrès notables dans la mise en place des institutions, et le Président du Comité est parvenu à la conclusion que l'Autorité palestinienne avait dépassé le seuil à partir duquel un État peut être considéré comme fonctionnel dans les secteurs clefs examinés. Cependant, gardons à l'esprit que ces progrès remarquables se sont limités jusqu'ici à certaines zones du territoire palestinien occupé, et ne sont pas encore visibles à Jérusalem-Est, dans une grande partie de la zone C et à Gaza.

Pendant la période à l'examen, les niveaux de violence observés à Gaza et en Israël étaient les plus élevés depuis l'opération « Plomb durci » menée il y a plus de deux ans. La violence était déjà présente au moment où le dernier exposé sur cette question a été fait, le 22 mars. Ce jour-là précisément, quatre membres d'une famille palestinienne, dont trois enfants, ont été tués par une frappe israélienne à Gaza. Le Premier Ministre israélien, M. Benjamin Nétanyahou, a exprimé ses regrets pour le meurtre involontaire de ces civils, tout en déclarant qu'Israël réagissait aux tirs de roquettes dirigés contre des civils israéliens à partir de zones civiles de Gaza. Le jour suivant, soit le 23 mars, un civil israélien a été blessé à Be'er Sheva par une roquette Grad tirée depuis Gaza.

Les efforts visant à réduire la violence ont abouti à une brève accalmie. Le 2 avril pourtant, une frappe aérienne israélienne a tué trois dirigeants de la branche militaire du Hamas, accusés d'être impliqués dans la planification d'enlèvement de citoyens israéliens au Sinaï pendant la Pâque juive. La branche militaire du Hamas a utilisé un missile antichar guidé pour frapper un bus scolaire le 7 avril, blessant deux personnes, dont l'une d'elles, un adolescent, est décédée la semaine dernière. Entre le 7 et le 10 avril, Israël a lancé des opérations militaires d'envergure à Gaza. Des roquettes ont encore été tirées contre Israël, dont un certain nombre auraient été interceptées par le système de défense antimissile « Iron Dome ». À la suite d'autres efforts visant à désamorcer la violence, un calme précaire a de nouveau été instauré le 10 avril. Il a été largement respecté depuis, nonobstant le tir de deux roquettes Grad contre Ashdod le 15 avril. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et les autorités égyptiennes se sont employés activement à obtenir un retour au calme.

Globalement, les groupes de militants palestiniens, dont le Hamas, ont tiré 111 obus de mortier et 155 roquettes, tandis qu'Israël a procédé à six incursions dans Gaza et à 57 frappes aériennes contre Gaza depuis le dernier exposé présenté au Conseil de sécurité. Un enfant israélien, auquel j'ai fait allusion tout à l'heure en évoquant l'incident du bus, a été tué, et deux civils ont été blessés par des tirs de roquettes palestiniens. Dix-neuf activistes palestiniens et 15 civils palestiniens ont été tués, tandis que 17 activistes et 60 civils ont été blessés dans des interventions militaires israéliennes.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les actions du Hamas qui entraînent une intensification de la violence, mettant en danger les civils des deux côtés et risquant d'aggraver la situation conflictuelle avec Israël. Nous sommes en outre profondément inquiets du nombre de victimes civiles dans les deux camps. Le Secrétaire général condamne fermement les tirs de roquettes depuis Gaza et exige qu'ils cessent. Il a également de nouveau demandé à Israël d'agir avec un maximum de retenue. Toutes les parties doivent pleinement respecter le droit international humanitaire. Dans l'intérêt des populations civiles des deux côtés, nous appelons les parties à respecter et à consolider le calme fragile qui règne actuellement.

S'agissant des problèmes de sécurité, Israël a fermé du 5 au 12 avril le point de passage de Kerem Shalom vers Gaza. Cela montre les effets néfastes que peut avoir la violence sur la situation humanitaire, et combien il importe de mettre en œuvre la résolution 1860 (2009) sous tous ses aspects. Au cours de la période considérée, 909 camions de marchandises en moyenne par semaine sont entrés dans Gaza, contre 566 camions par semaine en juin 2010, avant l'annonce

de la nouvelle politique israélienne, mais cela reste bien en deçà des niveaux enregistrés avant le blocus.

Au cours de la période à l'examen, Israël a approuvé six autres projets de l'ONU pour la construction d'écoles et de routes à Gaza. Toutefois, nous exhortons Israël à donner rapidement son accord sur deux projets immobiliers de l'ONU, à Rafah et Khan Yunis, qui comprendra 1 100 logements. Nous espérons aussi que les procédures de coordination visant à faciliter l'entrée du matériel autorisé seront rationalisées. Une plus grande libéralisation de l'importation à Gaza de matériaux de construction, y compris des agrégats, des barres de fer et du ciment, est cruciale pour le relèvement, de même que la hausse des exportations.

Je souligne qu'il importe que le Gouvernement israélien prenne des mesures plus durables et plus fondamentales en vue de la fin du blocus de Gaza, et ce, au titre de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Il est essentiel que les points de passage légitimes soient suffisants pour couvrir les besoins de la population civile de Gaza.

Quant aux flottilles éventuelles dont parlent les médias, je voudrais exprimer notre conviction que la manière appropriée de répondre aux besoins de Gaza est d'utiliser les points de passage légitimes. À cet égard, je tiens à rappeler la position du Quatuor, telle qu'exprimée dans sa déclaration du 21 juin 2010, dans laquelle il exhortait tous ceux qui souhaitent acheminer des marchandises à le faire par les voies établies, afin de permettre l'inspection de leur cargaison et son acheminement par les points de passage terrestres vers Gaza. Le Quatuor insistait sur la nécessité d'éviter tout affrontement inutile et appelait toutes les parties à agir de manière responsable pour répondre aux besoins de la population de Gaza. Le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens a également appelé tous les sympathisants internationaux à utiliser les points de passage terrestre existants pour canaliser leur appui à Gaza et à éviter les provocations.

Nous déplorons l'enlèvement et le meurtre, prétendument par un groupe salafiste, de Vittorio Arrigoni, citoyen et activiste italien, le 15 avril à Gaza. Il semblerait que des affrontements ont eu lieu à Gaza entre les autorités de fait et un certain nombre de suspects, lesquels ont été arrêtés.

Je regrette de ne pas pouvoir annoncer de progrès dans les efforts visant à obtenir la libération du sergent israélien Gilad Shalit, prisonnier du Hamas depuis le 25 juin 2006. Nous continuons à demander sa libération et exigeons qu'il ait immédiatement accès à un secours humanitaire. Nous continuons également à suivre de près la situation des milliers de Palestiniens incarcérés dans les prisons israéliennes, dont les droits fondamentaux doivent être respectés. Nous soulignons encore une fois à quel point il est important que ces prisonniers soient rendus à l'Autorité palestinienne.

Nous demeurons également préoccupés du fait que l'Autorité palestinienne n'est pas en mesure d'étendre son activité d'édification de la nation à Gaza en raison des divisions politiques en Palestine. Cela ne fait que souligner la nécessité d'évoluer vers l'unité palestinienne dans le cadre de l'Autorité palestinienne et des engagements de l'Organisation de libération de la Palestine. À cet égard, je note que les consultations portant sur la réconciliation palestinienne se poursuivent, bien qu'elles n'aient pas abouti à la formation du Gouvernement d'unité que le Président Abbas et la Premier Ministre Fayyad appelaient de leurs vœux.

Dans l'intervalle, les préparatifs continuent en Cisjordanie pour les élections municipales du 9 juillet. Le Hamas n'a pas encore autorisé l'activité électorale à Gaza. La Commission électorale centrale palestinienne a ouvert les listes électorales pour la phase de divulgation et contestation entre le 9 et le 14 avril en Cisjordanie, notamment pour les quelque 40 000 électeurs nouvellement inscrits.

Nous sommes très préoccupés de la poursuite des implantations de colonies de peuplement par Israël ainsi que de la démolition des structures palestiniennes en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Le 4 avril, le Gouvernement israélien a rétroactivement autorisé des constructions et des projets d'expansion future des colonies cisjordaniennes. Nous restons très inquiets des projets concernant plus de 2 200 unités d'implantation à Jérusalem-Est, tout en notant que leur examen plus approfondi a été remis jusqu'en mai. Des mesures de caractère plus permanent visant à réduire et interrompre la colonisation sont nécessaires. L'activité de peuplement est contraire au droit international ainsi qu'aux engagements d'Israël au titre de la Feuille de route et nuit à la disposition affichée par la Palestine à relancer les négociations directes. Nous exhortons Israël à respecter le droit international humanitaire.

Les forces de sécurité palestiniennes ont continué d'œuvrer au maintien de l'ordre public en Cisjordanie.

Une enquête est en cours concernant le meurtre, le 4 avril, de l'acteur et réalisateur Juliano MerKhamis, qui restera dans les mémoires comme un symbole de coexistence et de paix.

À la suite des meurtres commis à Itamar le 11 mars, deux suspects d'Awarta, village palestinien voisin, ont été récemment arrêtés pour avoir supposément commis ces meurtres. De même, plusieurs autres personnes soupçonnées de complicité ont été arrêtées. Au cours de l'enquête, les 6 500 habitants d'Awarta ont été soumis à plusieurs couvre-feux. Plus de 400 hommes et 80 femmes auraient fait l'objet d'interrogatoires, et de nombreux foyers ont été fouillés.

Depuis l'exposé présenté le mois dernier au Conseil, les forces de sécurité israéliennes ont mené 321 perquisitions en Cisjordanie, durant lesquelles 38 Palestiniens ont été blessés et 228 arrêtés. Dix Palestiniens ont été blesses par des colons israéliens au cours de la période à l'examen. Le Mur, qui ne respecte pas la Ligne verte et contrevient à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, a fait l'objet de nouvelles manifestations qui se sont traduites par 19 blessés et plusieurs arrestations parmi la population palestinienne.

Nous nous félicitons de la décision des Forces de défense israéliennes (FDI), annoncée le 6 avril, d'enquêter systématiquement sur tous les Palestiniens tués en Cisjordanie par des tirs des FDI qui atteignent des individus ne se livrant pas à des hostilités. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre effective de cette importante mesure de responsabilisation.

J'aborde maintenant le thème du Liban. Presque trois mois après sa nomination au poste de Premier Ministre désigné par le Président Sleiman, les consultations menées par Najib Mikati n'ont pas encore abouti à la formation d'un nouveau gouvernement. M. Mikati et le Président ont décidé de prolonger la durée du processus afin de veiller à ce que la composition du prochain gouvernement soit conforme aux vœux de tous les Libanais et à la nouvelle Constitution.

C'est dans ce contexte que certains incidents se sont produits au Liban. Le 27 mars, une petite bombe a explosé dans une église dans la ville de Zahleh, à l'est du pays, provoquant des dommages mais pas de victimes. Aucun mouvement n'a revendiqué cet attentat, commis quatre jours après que sept citoyens estoniens eurent été enlevés alors qu'ils faisaient de la bicyclette sur une route voisine de Zahleh, dans une zone proche de la frontière syrienne. Malgré plusieurs arrestations, les motivations des kidnappeurs et le sort des cyclistes sont inconnus.

Dans le camp reconstruit de Nahr el-Bared, la première remise de domicile a eu lieu le 19 avril. Il s'est agi là d'un tournant important, qui a redonné de l'espoir à la communauté des personnes déplacées depuis la destruction de leur camp en 2007. J'appelle tous les donateurs à contribuer également à la reconstruction intégrale de Nahr el-Bared.

Globalement, la situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban est restée calme et stable. Les violations israéliennes de l'espace aérien se sont poursuivies presque quotidiennement.

La communauté internationale est préoccupée, à juste titre, de l'impasse prolongée du processus de paix. Nous soulignons l'importance d'appuyer et d'aider le Président Abbas et le Premier Ministre Fayyad à asseoir leur autorité et de ramener les parties à la table des négociations. Malgré les accomplissements de l'Autorité palestinienne, les réalisations institutionnelles liées à l'édification de la nation ne peuvent aller beaucoup plus loin compte tenu de la marge de manœuvre politique et matérielle actuellement disponible. Israël devra prendre des mesures de grande portée plutôt que graduelles pour conduire à des progrès sur le terrain et pour annuler les actes d'occupation afin d'égaler les réalisations de l'Autorité palestinienne.

Parallèlement, il est urgent de reprendre les négociations de paix israélo-palestiniennes concernant toutes les questions relatives au statut final. Nous sommes convaincus que la communauté internationale doit jouer son rôle s'agissant d'aider les parties à aller de l'avant, et nous continuerons à communiquer avec les partenaires du Quatuor dans l'espoir qu'il sera possible d'organiser une réunion des responsables aussi rapidement que possible.

Les Nations Unies continueront d'œuvrer à un règlement complet du conflit israélo-arabe sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, du mandat de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, de la Feuille de route et des accords signés précédemment entre les parties.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Pascoe de son exposé.

Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration, je rappellerai à tous les orateurs que ces déclarations doivent être raisonnablement courtes compte tenu des 43 demandes d'intervention reçues aujourd'hui.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (*Palestine*) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je félicite chaleureusement votre pays, la Colombie, de son accession à la présidence et de sa direction compétente du Conseil de sécurité ce mois. Nous exprimons également toute notre reconnaissance à la République populaire de Chine pour la sagesse avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je remercie en outre le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, pour son exposé et renouvelle la gratitude de ma délégation envers le Secrétaire général Ban Ki-moon pour les efforts qu'il déploie afin de faire respecter la Charte et les principes des résolutions des Nations Unies dans le but d'atteindre un règlement pacifique et juste de la question de Palestine.

Nous nous adressons au Conseil de sécurité à un moment historique pour notre région et le monde entier. Les événements tragiques qui se déroulent au Moyen-Orient sont en train de modifier le paysage géopolitique et d'attirer l'attention sur les aspirations universelles de tous les peuples à la liberté, à la justice économique et sociale, à la démocratie et au respect des droits de l'homme. Ce sont des aspirations pour lesquelles le peuple palestinien a lutté pendant des décennies, dans le combat qu'il mène afin de réaliser ses aspirations nationales légitimes, et surtout l'aspiration à exercer son droit inaliénable de disposer de lui-même dans sa patrie, la Palestine. Il est tragique que les Palestiniens qui souhaitent vivre comme un peuple indépendant, libre et digne, dans la paix et la sécurité aux côtés de leurs voisins – dans le développement et la prospérité, et en apportant leur contribution de façon responsable en tant que membres à part entière de la région et de la communauté des nations – continuent de se voir privés de leurs droits.

En ce XXIe siècle – en dépit des appels lancés par tous les pays épris de paix et les défenseurs des droits de l'homme en faveur de l'arrêt de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes; de la création d'un État palestinien indépendant, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité sur la base des frontières de 1967; et d'une solution juste au sort tragique des réfugiés palestiniens, la volonté politique nécessaire pour lutter contre cette injustice fait toujours défaut. L'occupation militaire du territoire palestinien par Israël et son oppression du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, se poursuivent au mépris de tous les principes et normes juridiques, moraux et politiques. C'est une injustice qui est systématiquement commise sous les yeux de la communauté internationale, sous des prétextes fallacieux et illogiques visant à justifier l'injustifiable : la subjugation de toute une nation.

Malheureusement, les appels lancés au Conseil de sécurité afin qu'il règle ce conflit de longue date – qui est au cœur du conflit arabo-israélien – en appliquant les mêmes critères juridiques et moraux à Israël que pour les autres questions qui préoccupent la communauté internationale, sont restés lettre morte. En conséquence, la Puissance occupante a continué d'enfreindre la loi, en méprisant et en violant les résolutions constitutives de la légalité internationale adoptées par le Conseil et les autres organes de l'ONU, et de défier la communauté internationale en toute impunité.

Cet état de fait a pour conséquences un conflit qui perdure, des pertes de vies et des troubles, au détriment des Palestiniens et des Israéliens, de la paix et de la sécurité régionales et mondiales, de l'état de droit – en particulier le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, ainsi que les obligations individuelles et collectives qui en découlent – et de la crédibilité de notre système international. Les Palestiniens demeurent ainsi sous occupation, prisonniers sur leur propre terre, assiégés et soumis à un blocus dans la bande de Gaza, victimes d'abus et enfermés au milieu de colonies de peuplement, de murs et d'un labyrinthe de centaines de points de contrôle militaires et de routes utilisées uniquement par les Israéliens en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, à la merci de la Puissance occupante et de ses actes destructeurs d'agression, de colonisation et de répression.

Telle est la réalité quotidienne du peuple palestinien, et ce, en dépit de ce que son droit à l'autodétermination est reconnu chaque année par l'Assemblée générale et a été reconnu par la Cour internationale de Justice comme un droit *erga omnes*; en dépit des déclarations réaffirmant son droit à l'indépendance et à disposer d'un État; et en dépit des efforts persistants déployés par les autorités palestiniennes et tous les acteurs régionaux et

internationaux intéressés en vue de la réalisation de ce droit et d'un règlement juste du conflit sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du mandat de Madrid – notamment le principe de l'échange des territoires contre la paix –, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor.

C'est pourquoi nous venons de nouveau demander au Conseil de sécurité d'assumer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe en ce qui concerne la question de Palestine. Les résolutions du Conseil restent valables, et nous demandons que tous les efforts nécessaires soient déployés pour leur mise en œuvre. Le Conseil ne peut pas abdiquer face à l'attitude de défi persistante d'Israël. Il doit continuer d'exiger sans relâche que l'état de droit et ses propres résolutions soient respectés et agir avec conviction pour contraindre Israël, Puissance occupante, à cesser de faire obstacle à la paix et à la stabilité dans notre région.

Dans plusieurs lettres adressées au Président du Conseil depuis le dernier débat public tenu en janvier (voir S/PV. 6470), nous avons expliqué en détail la gravité de la situation qui règne actuellement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. L'intransigeance d'Israël et l'absence de volonté politique pour l'affronter ont entraîné la stagnation du processus politique et permis à Israël de continuer à commettre des violations qui ont déstabilisé davantage la situation sur le terrain.

Au moment où la communauté internationale condamne les meurtres des civils et invoque la responsabilité de protéger et d'intervenir pour protéger les civils en période de conflit armé, dans la bande de Gaza, nous assistons de nouveau à une escalade du cycle de la violence et à une intensification des attaques militaires israéliennes, qui font davantage de morts et de blessés au sein de la population civile palestinienne. L'isolement et les privations imposés délibérément aux civils dans la bande de Gaza se poursuivent également à cause du blocus israélien, qui est une forme flagrante de châtiment collectif constitutive de crime de guerre et de crime contre l'humanité.

Nous réitérons notre appel en faveur de la protection des civils palestiniens, et nous demandons la levée immédiate du blocus israélien. L'allègement des restrictions ne suffit pas. La cessation du blocus doit se traduire par la liberté de circulation des biens et des personnes à destination et en provenance de Gaza; la reconstruction de maisons, d'infrastructures et des locaux de l'UNRWA; les échanges commerciaux en vue du relèvement de l'industrie et de l'économie; et le rétablissement du lien entre la Cisjordanie et Gaza. Toutes ces conditions sont indispensables pour raviver l'espoir au sein de notre peuple. La résolution 1860 (2009) doit être pleinement mise en œuvre, la Quatrième Convention de Genève doit être respectée, et la Puissance occupante doit rendre des comptes pour les violations qu'elle a commises.

À cet égard, nous demandons de nouveau que les responsabilités soient établies pour tous les crimes commis par Israël à l'encontre des civils palestiniens, en particulier ceux commis lors de son agression militaire destructive et meurtrière contre la bande de Gaza pendant le mois de décembre 2008. Nous poursuivrons nos efforts pour donner suite aux conclusions et recommandations de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza – ce qu'on appelle « le rapport Goldstone » (A/HRC/112/48) – pour veiller à ce que justice soit faite.

Aujourd'hui, je me dois également de réitérer que le peuple et les autorités palestiniens condamnent fermement l'assassinat de Vittorio Arrigoni, pacifiste italien tué par des extrémistes à Gaza. Nous présentons nos condoléances les plus sincères et exprimons nos sentiments de sympathie à la famille de la victime pour cette perte tragique. Nous réaffirmons que cet acte brutal ne reflète en rien les valeurs et les sentiments du peuple palestinien, qui est profondément reconnaissant de l'appui et de la solidarité qu'il reçoit du monde entier pour sa juste cause.

Comme cela est décrit en détail dans nos lettres, Israël a également poursuivi ses activités de peuplement illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, de la façon la plus flagrante qui soit. Malgré le veto regrettable du 18 février (voir S/PV. 6484), nous pensons que la communauté internationale a envoyé un message clair au Gouvernement israélien en condamnant cette pratique illégale et en demandant l'arrêt total de toutes les activités de peuplement, y compris à Jérusalem-Est. Néanmoins Israël a choisi de faire fi de ce message, en violant la loi et en sabotant la solution des deux États, malgré le consensus international et l'adhésion supposée d'Israël à ladite solution.

Au lieu de se retirer et de prendre des mesures en vue de l'arrêt de l'occupation, Israël continue de confisquer illégalement des terres palestiniennes, d'étendre ses colonies de peuplement logement après logement, de construire le mur de séparation, de démolir les maisons des Palestiniens et de leur retirer leurs droits de résidence – ces pratiques sont plus répandues dans la partie occupée de Jérusalem-Est et alentour –, essayant ainsi de modifier à son profit la composition démographique et la continuité du territoire. Les colons, dont les actes de terrorisme s'intensifient et qui sont les principaux éléments de la force de colonisation, continuent également de s'en prendre aux autochtones palestiniens. Les civils palestiniens qui manifestent pacifiquement contre cette colonisation effrénée de leurs terres par Israël continuent d'être battus, blessés, tués, détenus, emprisonnés et calomniés. Les activistes israéliens et internationaux qui participent à ces manifestations à leurs côtés subissent le même sort. Ces manifestants ont droit à la même protection que tous les autres civils qui protestent pacifiquement contre les violations de leurs droits.

Ces dernières semaines, Israël a également intensifié les raids militaires contre des villes et des villages palestiniens, et il continue d'arrêter et d'incarcérer arbitrairement des civils palestiniens. Plus inquiétant encore, la quasi totalité de la population du village d'Awarta a été arrêtée suite à l'assassinat d'une famille de colons. Au cours de cette opération, les forces d'occupation sont violemment entrées de force dans les maisons, des civils ont été rassemblés en pleine nuit, et plus de 100 femmes ont été arrêtées, y compris des femmes âgées et infirmes, que l'on a emmenées de force dans un camp pour les interroger et procéder à des tests ADN. Cet incident montre une nouvelle fois le manque de respect d'Israël pour les droits de l'homme et la légalité, car il continue d'emprisonner des milliers de civils palestiniens et s'appuie entièrement sur la force, l'intimidation, l'humiliation et les châtiments collectifs à l'encontre du peuple palestinien dont il occupe le territoire.

Nous nous trouvons à un tournant critique et nous estimons que suffisamment de preuves sont réunies qui confirment que la situation s'aggravera de manière dramatique si rien n'est fait pour endiguer la détérioration et relancer le processus de paix. Qu'attendons-nous – une nouvelle attaque israélienne contre Gaza qui fera à nouveau couler le sang, provoquera de nouvelles destructions et infligera davantage de souffrances aux innocents, ou une nouvelle accélération de la colonisation de la Cisjordanie qui entraînera l'effondrement de la solution des deux États? Nous ne pouvons laisser cela arriver. Il est temps de prendre des mesures décisives, et nous pensons que la communauté internationale est entièrement d'accord sur ce point.

Pour saisir la brève période propice qui s'offre à nous, nous devrons prendre des mesures immédiates afin de régler cette crise explosive et de relancer un processus de paix crédible sur la base de paramètres faisant l'objet d'un appui international en vue de trouver une solution. Nous regrettons la perte de vitesse du processus, qui est en grande partie due aux multiples reports des réunions du Quatuor et à l'absence d'initiatives en vue de respecter la date de septembre 2011 fixée par le Quatuor pour la conclusion d'un accord de paix, mais également à l'absence d'unanimité, qui a jusqu'à présent empêché que la mission du Conseil de sécurité attendue depuis longtemps au Moyen-Orient et recommandée par la Fédération de Russie ne soit mise en place. Nous devons trouver la volonté politique nécessaire pour agir en commun sur la base des résolutions pertinentes et des dispositions bien connues du processus de paix. À cet égard, nous soulignons l'importance que revêt l'Initiative de paix arabe ainsi que la nécessité de saisir l'occasion que nous offre cette initiative audacieuse de rétablir la paix et la sécurité et de normaliser la situation.

Nous réitérons notre appel au Conseil de sécurité à honorer ses obligations et à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux violations commises par Israël contre le peuple palestinien. Par ailleurs, nous renouvelons nos appels à tous les membres du Quatuor, qui ont pris des engagements sans équivoque à cet égard, et nous leur demandons de faire preuve d'audace et de dynamisme, en particulier aux États-Unis, dont nous n'oublions pas le rôle qu'ils ont assumé dans le cadre du processus de paix. Conformément à la déclaration commune prononcée devant le Conseil le 18 février au nom du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne et appuyée par le reste de l'Union européenne et un grand nombre d'autres pays, une reconnaissance claire des paramètres de la solution est attendue depuis longtemps et contribuerait véritablement à relancer le processus de paix sur une base crédible.

Le mépris affiché par Israël ne doit plus être récompensé ni toléré. Nous devons demander à Israël

de démontrer son attachement à la paix par des actions, et non pas par de simples paroles vides de sens. Nous devons lui demander de mettre fin à ses activités de colonisation illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et d'honorer ses obligations au regard du droit international, ainsi que l'obligation que lui impose la Feuille de route de geler ses activités de colonisation. Nous devons le pousser à mettre fin à toutes les actions qui visent à fragmenter et à modifier le caractère et l'identité arabo-palestiniens du territoire en vue de poursuivre son annexion illégale. Nous devons également inciter Israël à respecter la sensibilité et le caractère sacré des lieux saints chrétiens et musulmans, et l'appeler dans l'immédiat à ne pas faire obstruction aux célébrations des pèlerins chrétiens, notamment des Palestiniens, à l'occasion de Pâques à Bethléem et à Jérusalem.

Seuls le respect du droit et des actions responsables, qui supposent notamment de mettre fin à l'incitation et aux provocations, peuvent permettre de rétablir la confiance et de montrer au peuple palestinien si Israël est un partenaire crédible sur la voie de la paix. Il est impératif de prendre ces mesures pour relancer les négociations sur toutes les questions relatives au statut final et régler le conflit israélo-palestinien en vue de mettre fin à l'occupation israélienne et de réaliser la solution des deux États sur la base des frontières de 1967, avec un État de Palestine indépendant dont la capitale est Jérusalem-Est et qui vit côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, mais aussi de trouver une solution juste et consensuelle à la question des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

En dépit des grandes déceptions qu'il a connues récemment, le peuple palestinien n'a pas perdu espoir, et ses dirigeants restent déterminés à user de moyens politiques pour rétablir une paix juste qui permettra de régler toutes les questions relatives au statut final. À cet égard, nous continuons de déployer des efforts inlassables, actifs et constructifs pour soulager les souffrances de notre peuple et promouvoir la réalisation finale de ses aspirations nationales légitimes, notamment son droit à l'autodétermination et à la liberté – un droit inaliénable et non négociable.

Suivant cette ligne, nous avons récemment relancé les efforts visant à promouvoir la réconciliation et l'unité palestiniennes. Pleinement conscient du tort causé à notre juste cause par les dissensions internes, le Président Mahmoud Abbas a annoncé sa volonté de se rendre à Gaza aussitôt que possible afin de mettre un terme aux dissensions et de clore un sombre chapitre de notre histoire, et de rétablir ainsi l'unité de notre peuple et de notre terre. Cette initiative est selon nous indispensable pour guérir et renforcer notre peuple, qui poursuit son cheminement vers la réalisation de ses nobles objectifs nationaux, et nous appelons toutes les parties concernées à appuyer cet effort.

Nos dirigeants continuent de leur côté à travailler sans relâche pour mettre en œuvre le plan d'édification de l'État lancé il y a presque deux ans par le Premier Ministre, Salam Fayyad. Le plan approche rapidement de son achèvement, prévu en août 2011, et le seul obstacle à la pleine réalisation de ses objectifs est l'occupation israélienne. Nous nous félicitons que l'ONU, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens aient approuvé l'idée que les Palestiniens sont prêts à accéder à leur indépendance. Nous réitérons notre gratitude pour le ferme appui international dont fait l'objet cette importante initiative, qui fait partie intégrante de notre action nationale en vue d'accéder à notre indépendance. À cet égard, nous exprimons à nouveau notre gratitude à tous les États Membres qui ont reconnu la Palestine sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et du consensus international concernant la solution des deux États. Nous demandons instamment aux pays qui n'ont pas encore reconnu l'État de Palestine de le faire le plus tôt possible afin de contribuer à la concrétisation rapide de notre indépendance.

Je réaffirme notre détermination de mettre fin à l'occupation israélienne qui dure depuis 1967 et de parvenir cette année à l'indépendance de l'État de Palestine sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et ce, d'ici la date limite de septembre 2011 fixée par le Quatuor et annoncée par le Président des États-Unis, M. Obama, date qui a été approuvée par l'Assemblée générale. Nous restons déterminés à suivre la voie de la paix et appelons le Conseil de sécurité ainsi que l'ensemble de la communauté internationale à redoubler d'efforts à ce moment crucial pour défendre les principes fondamentaux que l'ONU incarne et mettre un terme à ce conflit, permettre à la Palestine d'occuper avec fierté et dignité sa place légitime au sein de la communauté des nations, et permettre à la paix et à la sécurité de s'épanouir dans notre région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Reuben (Israël) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation colombienne, de vos efforts pour présider les travaux du Conseil au cours de ce mois.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Ce présent débat intervient alors que le Moyen-Orient est le théâtre de bouleversements historiques. Ces bouleversements, qui portent les germes d'une liberté et d'une prospérité plus grandes pour notre région, charrient aussi à notre avis de nombreux problèmes. Extrémistes et terroristes poursuivent toujours les mêmes desseins destructeurs, cherchant à tirer profit des turbulences en cours aujourd'hui.

Les événements récents dans la bande de Gaza fournissent un autre exemple clair de la menace de déstabilisation que font peser ces terroristes et leurs commanditaires, mettant en lumière encore une fois la noirceur avec laquelle ils lancent des attaques violentes qui visent délibérément des civils innocents – hommes, femmes et enfants.

Depuis le début de mars, Hamas et d'autres groupes terroristes ont tiré environ 92 roquettes et 141 mortiers sur des civils dans tout le sud d'Israël, un aspect de ce qui est considéré comme la plus grave escalade en termes de tirs de projectiles depuis Gaza en plus de deux années. Il n'y a pas de doute au sujet des cibles visées par ces attaques. Ils ont tiré roquette après roquette sur d'importantes agglomérations israéliennes où vivent des centaines de milliers de personnes. Ils ont atteint des maisons et des autobus, des usines et des fermes, des synagogues et des écoles.

Il y a exactement deux semaines, le 7 avril, des éléments du Hamas ont tiré un missile antichar, qu'ils avaient acheminé clandestinement à Gaza, contre un bus scolaire dans le sud d'Israël qui a été complètement détruit. Au cours de cet attentat terroriste, le chauffeur du bus à été blessé et Daniel Aryeh Wildfich, 16 ans, grièvement atteint, a succombé cette semaine à ses blessures.

Vivant à New York, nous voyons tous ces autobus jaunes qui emmènent les enfants à l'école. Pour permettre à leurs enfants d'aller à l'école, certains dans cette salle confient leurs enfants à ce moyen de transport sécurisé. Je demande à mes collègues assis à cette table : pouvez-vous imaginer ce que vous ressentiriez si un missile antichar était délibérément tiré contre un tel bus à Manhattan ou à Brooklyn? Voilà la réalité vécue par de nombreux Israéliens aujourd'hui. C'est ce à quoi aussi se trouve confronté le Gouvernement israélien lorsqu'il se lance à la poursuite des terroristes responsables de ces horribles attaques – terroristes qui affichent régulièrement leur mépris pour la vie humaine et les règles fondamentales du droit international.

Que certains au sein de la communauté internationale expriment l'opinion que l'organisation terroriste de facto qui contrôle Gaza peut mener une enquête indépendante, crédible et impartiale sur les crimes qu'elle commet quotidiennement, cela ne cesse de m'étonner. Il est pour le moins naïf de placer une telle confiance en ce groupe terroriste qui n'a montré à maintes reprises que mépris pour les valeurs humaines universelles qui doivent présider à une telle enquête.

L'utilisation d'un missile antichar contre un bus de transport scolaire nous rappelle les dangereuses conséquences de la contrebande d'armes qui se poursuit à destination de la bande de Gaza. L'Iran et la Syrie restent les principaux parrains de cette activité illégale, menée par terre comme par mer.

Le 15 mars, Israël a appris à la communauté internationale que la Syrie et l'Iran ont tenté dernièrement d'introduire illégalement des armes dans la bande de Gaza, grâce à la saisie à bord du cargo *MV Victoria* de trois conteneurs chargés de quelque 40 tonnes d'armes – dont des missiles antinavire C-704 sophistiqués. Ces conteneurs d'armes étaient dissimulés parmi une cargaison de lentilles et de coton, ce qui renseigne une fois encore sur les pratiques cyniques et dangereuses de l'Iran et de la Syrie, qui utilisent des bateaux et des avions civils pour acheminer des armes à leurs supplétifs dans la région. Cet incident n'a montré que la partie visible de l'iceberg qu'est l'activité de contrebande iranienne et syrienne.

Hélas, le Conseil de sécurité et la communauté internationale ne prêtent pas suffisamment attention à la contrebande d'armes vers Gaza – aspect essentiel de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Malgré la fréquence des débats au Conseil de sécurité sur la situation humanitaire dans la bande de Gaza, il n'y a jamais eu de débat sérieux dans cette enceinte sur la menace que fait clairement peser la contrebande d'armes vers Gaza sur la sécurité d'Israël et la stabilité de la région. Chaque jour, un plus grand nombre

d'Israéliens entrent dans la ligne de mire des roquettes terroristes en raison de la contrebande illégale d'armes vers Gaza. Et la possibilité alarmante que ces armes de contrebande soient utilisées contre des cibles civiles dans notre pays continue d'être démontrée encore et toujours. Ce mois-ci, les terroristes à Gaza ont atteint un bus scolaire. Le mois prochain, ce sera peut-être un bateau ou un avion civils. Israël appelle le Conseil de sécurité et la communauté internationale à accorder beaucoup plus d'attention à la question de la contrebande d'armes vers la bande de Gaza et à prendre des mesures concrètes pour faire cesser cette activité illégale.

S'agissant de la bande de Gaza, je voudrais également appeler l'attention du Conseil sur l'opération de provocation qui se planifie et qui est susceptible de provoquer une escalade du conflit et l'instabilité dans notre déjà très fragile région. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales et d'autres groupes ont fait part publiquement de leur intention d'envoyer une flottille de quelque 15 bateaux avec à bord plus de 1 000 personnes pour défier le blocus naval imposé par Israël à la bande de Gaza. Cet acte, planifié semble-t-il pour la seconde moitié de mai, est organisé par des groupes et des individus ayant de nombreux liens avec Hamas et d'autres organisations terroristes. De nombreux participants impliqués dans la planification de cette flottille ont fait des déclarations très troublantes, dans lesquelles ils ont exprimé leur volonté de tomber en martyrs au cours de cette action.

Comme il est bien connu, il existe des mécanismes en place par le biais desquels l'aide humanitaire peut être acheminée vers Gaza en passant par Israël. Ces canaux sont utilisés quotidiennement par les institutions des Nations Unies et autres acteurs internationaux. Mon pays reste disposé à procéder au traitement de ces marchandises au port d'Ashdod avant de les transférer dans la bande de Gaza après l'inspection de sécurité.

De nombreux dirigeants dans le monde, notamment des représentants de l'ONU, ont franchement condamné ces flottilles et clairement laissé entendre qu'il faut que les fournitures humanitaires soient acheminées vers Gaza par les seules voies existantes. Par exemple, dans son exposé devant le Conseil en juillet dernier (voir S/PV.6363), le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Lynn Pascoe, avait souligné que ces convois n'aident pas à résoudre les problèmes économiques fondamentaux de Gaza et qu'ils comportent un risque inutile d'escalade.

De nombreuses déclarations faites lors de la réunion du Comité de liaison ad hoc tenue à Bruxelles la semaine dernière offrent la même perspective, notamment la synthèse du Président, qui appelle tous les partisans d'une aide internationale à utiliser les points de passage terrestres existants pour acheminer leur aide vers Gaza, et à s'abstenir de toute provocation.

La flottille prévue pour le mois de mai est clairement conçue pour servir de provocation politique et non pour atteindre un objectif humanitaire. Je tiens à souligner qu'Israël ne cherche pas l'affrontement. Toutefois, nous sommes bien déterminés à faire respecter notre blocus naval de Gaza, qui n'a pour but que d'empêcher le trafic illicite d'armes et de munitions vers la bande de Gaza – et l'infiltration de nouveaux terroristes dans la région.

Israël appelle les Nations Unies et tous les membres de la communauté internationale à se prononcer clairement et résolument contre cette nouvelle provocation et à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher qu'elle n'ait lieu.

Israël continue de prendre d'importantes mesures pour améliorer les conditions de vie des Palestiniens sur le terrain. En Cisjordanie, mon gouvernement collabore étroitement avec l'Autorité palestinienne pour promouvoir la croissance économique et le renforcement des institutions. Depuis le début de 2010, Israël a levé plus des deux tiers des barrages routiers en Cisjordanie et approfondi son dialogue professionnel avec l'Autorité palestinienne dans de nombreux domaines. Ces mesures et d'autres ont permis à l'économie de la Cisjordanie de réaliser un taux de croissance de près de 8 % en 2010, y améliorant sensiblement le niveau de vie.

Malgré les attaques que les terroristes palestiniens continuent de lancer contre les villes israéliennes à partir de la bande de Gaza, Israël a pris d'importantes mesures pour améliorer les conditions de vie des résidents de la zone. Par exemple, Israël a mis en place de nouveaux arrangements et mécanismes pour permettre une augmentation importante des quantités d'articles variés disponibles à l'importation et à l'exportation, ce qui a aidé l'économie de la bande de Gaza à enregistrer un taux de croissance de près de 15 % au cours de l'année 2010.

Une moyenne de 159 camions de fournitures diverses sont entrés chaque jour à Gaza au cours du deuxième semestre de 2010, soit presque le double du nombre de chargements autorisés pendant le premier semestre de la même année. Israël a aussi établi un nouveau mécanisme conjoint de coordination et de supervision pour aider à la mise en œuvre des projets humanitaires internationaux dans la bande de Gaza supervisés par des parties tierces, comme l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Programme des Nations Unies pour le développement. Au début de mars 2011, Israël avait approuvé 121 projets de la sorte à Gaza, dans divers domaines, tels que l'éducation et l'infrastructure de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau. Depuis le début de 2010, nous avons facilité le transfert de plus de 55 000 tonnes de matériaux de construction qui seront utilisés pour ces projets.

Comme je l'ai déjà fait par le passé au Conseil, je renouvelle l'appel lancé par Israël aux Palestiniens à reprendre sans délai les pourparlers directs avec nous; car il est clair que seules des négociations directes permettront d'instaurer la paix. Elle ne peut pas être imposée de l'extérieur. Et tout accord de paix durable doit être fondé sur les principes fondamentaux que sont la reconnaissance mutuelle et la sécurité. Comme le Président israélien Shimon Peres l'a affirmé clairement aux ambassadeurs auprès de l'ONU lors de sa visite à New York ce mois-ci, nous avons besoin de solutions et non de résolutions.

J'exhorte tous les membres du Conseil à songer au fait qu'au cours des deux derniers mois seulement, les Israéliens ont vu des centaines de projectiles en provenance de Gaza s'abattre sur leurs communautés, le sauvage assassinat de cinq membres de la famille Fogel à Itamar et l'explosion d'une bombe à un arrêt de bus au centre de Jérusalem qui a tué une femme venue du Royaume-Uni et blessé 50 personnes environ. Ce sont là quelques exemples qui illustrent les problèmes de sécurité complexes auxquels Israël continue d'être confronté tous les jours et tout futur accord de paix devra traiter de ces problèmes.

Toutefois, la sécurité n'est pas le seul obstacle à la paix. Pour instaurer une paix durable, nous devons également bâtir une culture marquée par la compréhension mutuelle et la tolérance et fondée sur la reconnaissance explicite du droit des deux peuples à exister. À l'engagement pris par Israël de reconnaître un futur État palestinien, les Palestiniens doivent répondre en reconnaissant Israël en tant qu'État juif pour le peuple juif. Les dirigeants palestiniens doivent reconnaître sans aucune ambigüité le droit de ma nation d'exister et prendre de véritables mesures pour préparer leur population à vivre côte à côte avec les Israéliens. Ils doivent également montrer leur attachement à la paix en acceptant leurs responsabilités et en ne se contentant pas seulement de revendiquer leurs droits, en répondant directement aux dirigeants israéliens qui ne sont qu'à quelques minutes pour se mettre à entamer réellement des négociations débouchant sur deux États pour deux peuples.

Cette semaine, le peuple juif célèbre la fête de la Pâque juive en mémoire de sa libération de l'esclavage, il y a des milliers d'années, et réaffirme par la même occasion l'importance de la liberté pour tous les hommes. Mais, cette année, en ce moment où nous célébrons le fait que nous sommes libres, les Israéliens continuent d'espérer et prient pour que notre soldat qui a été enlevé, Gilad Shalit, soit libéré. Israël demeure vivement préoccupé par le maintien en captivité de Gilad et par le fait qu'il est privé de ses droits fondamentaux. Il n'a notamment eu aucune visite de la Croix-Rouge depuis près de cinq ans. La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir – et davantage que ce qu'elle a fait jusqu'à présent – pour qu'il soit libéré rapidement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, de son exposé aujourd'hui.

Les États-Unis restent fermement attachés à la solution des deux États convenue par les deux parties au conflit israélo-palestinien. Comme le Président Obama l'a affirmé récemment après sa rencontre avec le Président israélien, M. Peres,

> « Avec le vent de changement qui souffle dans le monde arabe, il est plus urgent que jamais de saisir cette occasion pour trouver une solution pacifique au conflit entre les Palestiniens et les Israéliens ».

Nous continuons notre dialogue avec les Israéliens et les Palestiniens et nous continuons de travailler avec le Quatuor et nos partenaires dans la région pour réaliser notre objectif commun, à savoir la solution des deux États. Les négociations entre les parties restent la seule façon de parvenir à une solution qui règle toutes les

questions et établisse l'État souverain de Palestine, vivant côte à côte dans la sécurité avec l'État d'Israël, élément essentiel d'une paix globale entre Israël et tous ses voisins.

À cet égard, je tiens à aborder la question des colonies. Comme chaque gouvernement américain l'a fait pendant des décennies, nous refusons de considérer la poursuite des activités de peuplement par Israël comme légitime. Nous exhortons depuis longtemps les deux parties à s'abstenir de toute action, notamment à Jérusalem, qui puisse saper la confiance ou préjuger du résultat des négociations. Les parties doivent décider du sort des colonies existantes, tout comme elles doivent décider des autres questions relatives au statut permanent.

Nous continuerons de travailler avec le peuple palestinien qui jette actuellement les bases d'un futur État palestinien. Lors de la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens tenue à Bruxelles, le 13 avril, les États-Unis se sont félicités des progrès accomplis par l'Autorité palestinienne dans les tâches essentielles que sont la mise en place des institutions publiques, le renforcement de ses capacités et l'amélioration des conditions propices à la croissance économique. Nous soulignons également qu'il importe d'aller de l'avant sur l'autre volet – les négociations politiques qui déboucheront sur un futur État palestinien. Les Palestiniens méritent de vivre dans la dignité et la justice au sein de leur propre État et de jouir de la liberté d'écrire leur propre destin. Et les Israéliens méritent de pouvoir vivre dans la sécurité, en paix avec leurs voisins, et d'avoir confiance dans l'avenir.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté les récentes attaques contre des civils innocents. Nous sommes vivement préoccupés par la multiplication des tirs de roquettes et de mortier en provenance de Gaza sur le sud d'Israël. Nous sommes plus particulièrement troublés par des rapports faisant état de l'utilisation de plus en plus fréquente d'armements sophistiqués, notamment des roquettes utilisées dans des attaques contre des civils israéliens. Après des dizaines d'attaques contre des civils dans le sud d'Israël, notamment l'utilisation particulièrement troublante d'un missile antichar sophistiqué lors d'une attaque meurtrière contre un bus scolaire, Israël a riposté en exerçant son droit inaliénable à l'autodéfense.

Nous devons nous employer ensemble à empêcher le Hamas et d'autres extrémistes violents de lancer des attaques terroristes et d'infliger un surcroît d'épreuves à la population de Gaza. Une chose est sûre : rien ne saurait justifier des attaques contre des civils innocents, et les auteurs de ces actes terroristes doivent en répondre. Nous renouvelons notre appel au Hamas pour qu'il libère immédiatement le soldat israélien, Gilad Shalit, enlevé et emprisonné par le Hamas depuis 2006.

Les États-Unis restent préoccupés par la situation à Gaza. Nous notons que la situation humanitaire s'est améliorée au cours de l'année écoulée, notamment grâce à l'augmentation et la diversification des marchandises et matériaux qui entrent dans Gaza, au renforcement des activités de reconstruction de la communauté internationale et à l'accroissement progressif des exportations. Nous continuerons de travailler avec Israël, l'Autorité palestinienne et d'autres afin que davantage soit fait pour répondre aux besoins de la population de Gaza. Cela signifie, entre autres, accroître le volume des marchandises et des matériaux de construction à destination de Gaza, tout en prenant les mesures nécessaires pour qu'ils ne tombent pas entre les mauvaises mains.

Nous condamnons fermement les récentes tentatives par l'Iran d'exporter des munitions et des armes sophistiquées, en violation de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1947 (2010). La saisie d'armes iraniennes en Turquie, à la frontière entre l'Égypte et le Soudan, et à bord du *MV Victoria* qui transportait des missiles de croisière antinavires sophistiqués et d'autres munitions montre clairement que l'Iran essaie de défier la volonté du Conseil, aggravant sensiblement le risque de conflit et d'instabilité dans la région. Nous exhortons tous les États Membres à faire comprendre à l'Iran les conséquences que son attitude imprudente pourrait avoir sur la sécurité régionale. Tous les pays ont l'obligation d'empêcher le trafic illicite d'armes et de munitions, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Nous sommes également vivement préoccupés par des rapports faisant état de l'organisation par divers groupes d'une nouvelle flottille à destination de Gaza, prétendument pour acheminer de l'aide humanitaire. La saisie récente d'armements sophistiqués montre bien l'intérêt que représentent les cargaisons à destination de Gaza concernant la sécurité d'Israël. Il existe des mécanismes qui permettent d'acheminer des

marchandises à Gaza. Et rien ne justifie les tentatives visant à organiser un transport arrivant directement par mer à Gaza. Nous exhortons donc vivement tous ceux qui souhaitent acheminer des marchandises et de l'aide à Gaza à le faire par l'intermédiaire des mécanismes existants et à éviter tout acte provocateur. On pourra ainsi garantir la satisfaction à la fois des besoins humanitaires des Palestiniens et des exigences légitimes d'Israël en matière de sécurité. Nous invitons également tous les États Membres à réaffirmer ce message auprès de leurs ressortissants et de leurs organisations nationales et à employer tous les moyens juridiques à leur disposition pour décourager de nouvelles flottilles vers Gaza.

Mes collègues le savent, le rapport Goldstone (A/HRC/12/48) fait de nouveau la une de l'actualité. Nous avons toujours déclaré que les questions qu'il soulève devaient être réglées au moyen d'une enquête et d'un suivi menés au niveau national. Israël dispose des institutions démocratiques et des moyens nécessaires pour procéder à des enquêtes sérieuses et c'est d'ailleurs ce qu'il fait. Le juge Goldstone a récemment estimé qu'Israël avait entrepris un bon processus d'examen et il a quelque peu tempéré son discours.

Comme nous l'avions indiqué clairement au moment de sa parution, selon nous, le rapport Goldstone ne contient aucune preuve que le Gouvernement israélien s'en est intentionnellement pris à des civils. Aujourd'hui, le juge Goldstone partage ce point de vue. Il est lui aussi parvenu à la conclusion que le Hamas n'a « rien fait » pour enquêter sur les allégations lui reprochant d'avoir commis des crimes de guerre et d'éventuels crimes contre l'humanité. Les États-Unis prient l'ONU de mettre, une fois pour toutes, un terme à toutes les actions entreprises en relation avec le rapport Goldstone.

Je passe maintenant à la situation au Liban. Nous continuons à appeler au respect du processus constitutionnel dans la formation du nouveau Gouvernement libanais. Nous encourageons toutes les parties à s'abstenir de toute menace ou action qui pourrait provoquer l'instabilité au Liban et dans la région. Le Conseil et la communauté internationale tout entière doivent rester fermes et continuer d'appuyer la souveraineté et l'indépendance du Liban. Ils doivent aussi se montrer résolument attachés à toutes les résolutions du Conseil de sécurité et rester vigilants face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Nous continuons également d'appuyer le Tribunal spécial pour le Liban et nous renouvelons notre appel à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de toute tentative de s'ingérer dans ses travaux ou de les influencer. Les États-Unis se félicitent qu'en relation avec l'incident survenu le 14 avril le long de la Ligne bleue, les deux parties aient fait preuve de retenue et que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ait immédiatement envoyé des patrouilles pour désamorcer les tensions et prévenir toute escalade. Nous continuons d'exhorter les deux parties à coopérer avec la FINUL pour que l'abornement de l'ensemble de la Ligne bleue soit achevé rapidement afin d'empêcher de tels incidents. Les parties doivent respecter la Ligne bleue sur toute sa longueur.

Nous sommes profondément préoccupés par la poursuite des violences et des arrestations en Syrie, où la brutalité avec laquelle le Gouvernement réprime les manifestations à caractère politique a déjà entraîné plus de 200 morts et des centaines d'arrestations arbitraires, selon des organisations de défense des droits de l'homme dignes de confiance. Nous sommes en particulier alarmés par les informations selon lesquelles du personnel médical aurait été visé alors qu'il tentait de venir en aide à des personnes blessées par leur propre gouvernement et que les blessés n'osent pas se rendre dans les hôpitaux parce que la police secrète syrienne y est omniprésente. Nous exhortons le Gouvernement syrien à autoriser les médias étrangers, les diplomates et les organisations de défense des droits de l'homme à procéder à une évaluation indépendante de la situation humanitaire dans toute la Syrie. Enfin, nous enjoignons le Gouvernement syrien de respecter les droits de l'homme de ses citoyens et d'entreprendre des réformes politiques qui répondent à leurs aspirations légitimes.

Je voudrais terminer en renouvelant le profond attachement de mon gouvernement à la promotion et à la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression et la liberté de réunion, de tous les peuples de la région et du monde. Nous demanderons des comptes partout où les libertés sont violées. Nous invitons tous les gouvernements à instaurer un climat dans lequel les journalistes peuvent faire leur travail sans crainte ni intimidation. Nous demandons à tous les gouvernements de protéger les civils et non de s'en prendre à eux et de respecter les droits de leurs citoyens à la liberté d'expression et de réunion.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Pascoe de son exposé détaillé et insister sur le rôle de premier plan que l'ONU doit, selon nous, jouer en faveur du règlement du conflit au Moyen-Orient.

Il est clair que le sentiment dominant dans le monde arabe est un sentiment de profonde frustration, depuis que le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure, plus tôt cette année, de prendre position sur la question déterminante des colonies de peuplement israéliennes, en dépit du fait que le projet de résolution (S/2011/24) présenté par ma délégation à cet effet ait été coparrainé par un nombre sans précédent d'États Membres. La question des colonies de peuplement est de fait déterminante, parce que ces colonies sont illégales et font barrage à la paix, mais aussi parce qu'elles compromettent la matérialisation de la solution des deux États et continuent de semer la haine, qui ne fera qu'apporter plus de violence et moins de paix.

Les Arabes ne sont pas seulement déçus que le Conseil de sécurité ait été incapable de se prononcer sur le caractère illégal de toutes les activités de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, ils sont aussi scandalisés de voir que, deux ans après l'adoption de la résolution 1860 (2009), Israël poursuit son blocus illégal et immoral de la bande de Gaza et ses attaques à répétition contre les civils. Il est du devoir du Conseil d'obliger Israël à se conformer, en vertu du droit international, du droit international humanitaire, des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, à ses responsabilités de protéger les civils de Gaza et de tout le territoire palestinien occupé.

Aujourd'hui, nous voyons que le Gouvernement israélien continue de choisir l'expansion de ses colonies de peuplement au détriment de la paix. Ce faisant, il choisit délibérément de saboter les efforts de paix conduits par les États-Unis, plutôt que de concourir à leur succès. Mais surtout, il choisit en toute connaissance de cause de continuer à faire fi du droit international humanitaire et de la volonté de la communauté internationale, telle qu'elle s'exprime dans tous les organes principaux de l'ONU, qu'il s'agisse du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale ou de la Cour internationale de Justice.

La construction de colonies n'est nullement un détail, comme le prétend le Premier Ministre israélien, Benjamin Netanyahou. En fait, indépendamment des expulsions, des démolitions de maisons, des révocations des droits de résidence et des expropriations de terres, les activités de colonisation s'inscrivent dans une campagne qui vise à rogner les terres palestiniennes et à modifier l'identité et le statut juridique de Jérusalem-Est.

Nous sommes extrêmement déçus et préoccupés par le report de la réunion du Quatuor initialement prévue le 14 mars, remise au 15 avril puis finalement repoussée à une date ultérieure. En dépit de nos vives réserves eu égard à la manière dont Israël a abordé les précédentes réunions séparées du Quatuor avec les parties, nous continuons d'appuyer le Quatuor et pensons qu'il doit adopter et clairement énoncer les paramètres bien connus d'un règlement du conflit, notamment le fait que les frontières de 1967 doivent constituer le fondement de l'État palestinien.

Le Quatuor devrait en outre établir un calendrier précis jusqu'en août prochain pour les négociations sur toutes les questions relatives au statut final et faire en sorte que l'objectif de créer un État palestinien, libre, indépendant et Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, devienne une réalité d'ici à septembre de cette année.

À l'inverse, les démarches transitoires, telle l'idée d'un arrangement provisoire, qui ne vont pas jusqu'à la solution des deux États ou ne prévoient même pas l'agrément des Palestiniens, sont de toute évidence des options vouées à l'échec et tout simplement inacceptables 20 ans après la Conférence de paix de Madrid, 18 ans après les Accords intérimaires d'Oslo et 8 ans après la Feuille de route.

Sur la question de l'État palestinien, je tiens à souligner, à l'instar de M. Pascoe, que dans son rapport à la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, organisée le 13 avril à Bruxelles – document intitulé « Palestinian State-building : a decisive period –, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a conclu que

> « à l'intérieur du territoire restreint placé sous son contrôle et compte tenu des difficultés sur le terrain liées au non-règlement de plusieurs questions politiques, les progrès de l'Autorité palestinienne pour améliorer son aptitude à exercer des fonctions gouvernementales se sont accélérés ».

Dans les zones citées par M. Pascoe, où l'ONU est le plus engagée, ce même rapport confirme que « les

fonctions gouvernementales sont désormais suffisantes pour garantir le bon fonctionnement du gouvernement d'un État ».

Cependant, le rapport ajoute que :

> « En dépit des progrès réalisés, les principales entraves à l'existence et au bon fonctionnement des institutions d'un potentiel État de Palestine découlent principalement de la persistance de l'occupation et des questions non réglées dans le conflit israélo-palestinien […] Les mesures d'occupation qui étouffent la vie des Palestiniens doivent être absolument abrogées […] Il est vital que le processus d'édification de l'État et le processus politique soient harmonisés d'ici à septembre 2011. »

De même, la Banque mondiale, dans son rapport de suivi économique du 13 avril au Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, réitère que :

> « La Banque mondiale a indiqué dans de précédents rapports présentés aux réunions du Comité spécial de liaison que, si l'Autorité palestinienne maintient ses performances actuelles dans les domaines du renforcement des institutions et de la prestation des services publics, elle est bien placée pour parvenir à établir un État palestinien dans un futur proche. »

Le rapport conclut que :

> « Depuis la dernière réunion du Comité spécial de liaison, l'Autorité palestinienne a continué de renforcer ses institutions, de fournir des services publics et de promouvoir des réformes que beaucoup d'États existants ne parviennent pas à mettre en place. »

Enfin, je voudrais citer le rapport du Fonds monétaire international, intitulé « Macroeconomic and Fiscal Framework for the West Bank and Gaza », qui a été présenté à cette même réunion à Bruxelles. Il considère que :

> « L'Autorité palestinienne est désormais en mesure de mener des politiques économiques sérieuses attendues d'un futur État palestinien qui fonctionne, compte tenu de ses bons résultats en matière de réformes et de consolidation des institutions dans le secteur des finances publiques et dans le domaine financier. Des réformes régulières du système de gestion des finances publiques ont permis à l'Autorité palestinienne de contrôler de près les dépenses, d'appliquer des pratiques rigoureuses en matière de préparation et d'exécution du budget, et d'instaurer une transparence et une responsabilité budgétaires conformes aux normes internationales. »

À cet égard, une visite du Conseil de sécurité au Moyen-Orient non seulement assoirait son rôle dans le processus de paix, ainsi que sa responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais donnerait également à tous les membres du Conseil la possibilité de disposer d'une évaluation de première main et de terrain des fonctions gouvernementales assurées par les institutions palestiniennes, et de juger à quel point elles suffisent à faire fonctionner le gouvernement d'un État.

Une dynamique de changement sans précédent traverse en ce moment le monde arabe. Les peuples de toute la région expriment leurs aspirations à la liberté, à la dignité et à une vie meilleure. Cependant, n'oublions pas que la plus grande source de frustration dans notre région demeure le conflit arabo-israélien qui perdure, ainsi que l'injustice historique faite au peuple palestinien.

Pour que la paix soit durable dans cette partie du monde, elle doit être globale et juste. Par conséquent, elle nécessite également qu'Israël se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, ainsi que des zones qu'il occupe toujours au Sud-Liban.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, de son exposé.

Au cours des mois écoulés, nous avons été témoins de bouleversements drastiques à travers tout le Moyen-Orient. On a assisté à des événements tragiques, à la perte de vies innocentes et à la répression brutale des aspirations au changement par des gouvernements. Toutefois, on a vu émerger la détermination inspirée des peuples à lutter pour défendre leurs droits universels contre des obstacles à première vue insurmontables. Le principal enseignement que l'on peut en tirer est que l'aspiration du peuple à la liberté ne saurait être réprimée. La seule réponse crédible aux demandes populaires légitimes est une réforme viable.

À l'heure où nous parlons, des événements continuent de se dérouler dans toute la région,

notamment au Yémen et en Syrie. Nous condamnons sans équivoque la violence exercée contre les manifestants pacifiques, dont certains ont été tués, par les forces de sécurité de ces deux pays. Les deux Gouvernements doivent respecter le droit de manifestation pacifique et la liberté de parole, répondre aux aspirations légitimes des manifestants, mettre en place les réformes promises par les Présidents Saleh et Al-Assad, et faire en sorte que ces réformes marquent le début d'une transition durable vers de nouveaux systèmes politiques qui répondent aux aspirations de leurs populations.

Les événements survenus dans tout le Moyen-Orient sont importants eu égard aux efforts visant à trouver une solution à long terme au conflit israélo-palestinien. Tout comme les populations de la région ont fait entendre leurs voix et, dans certains cas, obtenu leurs droits, les Palestiniens doivent eux aussi pouvoir atteindre leur objectif de création d'un État de Palestine indépendant et viable. Ce serait une honte, et même une source de profonde instabilité, que les espoirs des Palestiniens ne se réalisent pas alors que la région tout autour d'eux se sera transformée.

Il est par conséquent essentiel de réaliser des progrès urgents dans le processus de paix. Nous approchons à grands pas de septembre, qui est l'échéance fixée par le Président Obama et le Quatuor pour accueillir la Palestine comme Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, et également le mois qui marquera l'aboutissement du programme d'édification de l'État de l'Autorité palestinienne. Pour progresser, il faut sortir de l'impasse actuelle. Les parties doivent engager une nouvelle phase de négociations directes. Pour que les négociations soient crédibles, elles doivent se fonder sur un ensemble clairement articulé de paramètres bien connus de nous tous : deux États fondés sur les frontières de 1967 avec des échanges de territoires équivalents; des accords de sécurité qui protègent la souveraineté palestinienne, tout en fournissant des garanties suffisantes à Israël; Jérusalem comme capitale des deux États; et une solution juste pour les réfugiés.

Pour que les progrès soient crédibles, les dirigeants des deux parties doivent faire davantage pour réduire le fossé qui les sépare et pour freiner le manque de confiance croissant. Je tiens à souligner trois points.

Premièrement, ils doivent faire davantage afin d'éviter la violence, renforcer la responsabilité, réduire les tensions et éviter d'autres morts innocentes. La récente escalade de violence est extrêmement préoccupante et ne sert qu'à élargir le fossé existant entre les Israéliens et les Palestiniens. Il faut mettre fin à la recrudescence des tirs de roquettes depuis Gaza qui ont fait des blessés parmi les Israéliens. Les auteurs des récentes attaques perpétrées contre une gare routière à Jérusalem et une école israélienne doivent être traduits en justice. Israël a le droit de défendre ses citoyens, mais il doit prendre soin d'éviter de faire des victimes civiles. Comme il a déjà été dit, l'action menée à Gaza au cours du mois écoulé a fait 18 morts parmi les civils, dont quatre enfants.

Deuxièmement, les activités de peuplement, qui se poursuivent à un rythme effréné en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, doivent cesser. Elles sont illégales et sapent la confiance et les perspectives de paix. Nous condamnons la décision d'Israël d'approuver la construction de plus de 900 logements de colons à Gilo, ainsi que l'approbation rétrospective qui a été donnée pour la construction de cinq colonies en Cisjordanie. Les autorités israéliennes doivent revenir sur leurs décisions.

Troisièmement, il faut améliorer l'accès à Gaza. Son isolement ne fait qu'alimenter le radicalisme, l'extrémisme et la violence. Mais la réponse ne consiste pas à affréter d'autres flottilles, qui risquent uniquement de provoquer la violence et n'apportent pas de solution. Israël va devoir accélérer le processus d'approbation des projets internationaux et faire avancer la proposition du bureau du Représentant du Quatuor concernant l'importation de matériaux de construction par des sociétés privées.

Les perspectives de paix au Moyen-Orient font l'objet d'un grand scepticisme, mais il incombe aux dirigeants israéliens et palestiniens de regarder au-delà des obstacles immédiats, de s'élever au-dessus des pressions intérieures et de donner à leurs peuples une vision optimiste de l'avenir. Comme je l'ai dit pour commencer, les événements de ces derniers mois au Moyen-Orient nous ont appris que les exigences d'un peuple ne peuvent pas être réprimées. Chaque pays de la région fait face à des circonstances qui lui sont propres, mais au cœur de toutes les manifestations figure le désir de jouir de libertés fondamentales. Ces aspirations doivent être concrétisées. C'est aussi vrai pour les Palestiniens que pour les Libyens, les Tunisiens, les Égyptiens, les Yéménites ou les Syriens.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, pour son exposé très complet, bien que particulièrement sombre.

Les événements dramatiques qui se déroulent dans la région changent rapidement le visage du Moyen-Orient, représentant pour ses habitants d'énormes défis mais également des opportunités à long terme. La seule et unique manière de relever ces redoutables défis passe par le dialogue et la réforme.

Le Portugal condamne sans ambiguïté le recours à la force contre des manifestants pacifiques. Nous nous préoccupons des niveaux croissants de violence dans un certain nombre de pays de la région et déplorons les nombreux morts que cela a entraînés. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue. Nous sommes tout particulièrement préoccupés et choqués par le nombre d'enfants victimes de cette violence, comme le rapporte l'UNICEF, et nous appelons toutes les parties à protéger les enfants des effets directs et indirects de la violence. Violence et répression ne sont jamais la réponse qui convient. Seul un dialogue authentique, approfondi et sans exclusive permettra d'aborder les questions en suspens les plus importantes et de les résoudre d'une manière pacifique et durable qui réponde aux aspirations légitimes exprimées par les populations de différents pays.

Le vent du changement balaie actuellement le Moyen-Orient, renforçant d'autant le besoin de faire progresser le processus de paix israélo-arabe. Le statu quo en place ne peut tout simplement pas durer. L'absence d'un règlement complet ne fera que saper davantage la confiance, exacerber les tensions et nourrir la violence.

Au cœur de ce conflit régional se place le conflit israélien-palestinien qui dure depuis 60 ans. Une paix complète entre Israël et ses voisins continuera de nous échapper tant qu'un accord n'aura pas été conclu entre Israéliens et Palestiniens. Des mesures décisives et une volonté politique forte sont nécessaires pour relancer les négociations et les mener à une conclusion sérieuse. Or, comme l'a rappelé le Secrétaire général adjoint, la région connaît une nouvelle flambée de violence.

Le Portugal condamne avec force le meurtre ignoble d'une famille de colons à Itamar et l'attentat terroriste meurtrier commis à Jérusalem-Est le mois dernier. Les auteurs de ces crimes odieux doivent être traduits devant la justice pour y rendre compte de leurs actes. Nous nous préoccupons en outre de l'intensification de la violence entre colons et Palestiniens. Des actes injustifiables ne sauraient être réparés par des représailles vengeresses à l'encontre d'individus innocents.

La violence à Gaza et dans ses environs continue elle aussi de s'accentuer. Aussi récemment que la semaine dernière, un militant italien pour les droits de l'homme a été brutalement assassiné. Le Portugal condamne sans équivoque les tirs aveugles de mortier et de roquette par des groupes d'activistes à Gaza et exige leur arrêt immédiat. Prendre sciemment pour cible un objectif civil tel qu'un bus scolaire mérite une condamnation absolue.

Nous reconnaissons à Israël le droit de se défendre, conformément au droit international et au droit international humanitaire. Mais nous l'exhortons également à faire preuve d'un maximum de retenue et à veiller à ce que les civils ne soient pas mis en danger. Les attaques prenant des civils pour cibles sont totalement inacceptables quelles que soient les circonstances. Nous appelons toutes les parties à agir de manière responsable et à éviter une nouvelle et très dangereuse escalade de la situation.

Nous notons également avec inquiétude la captivité ininterrompue du sergent Shalit et exigeons sa libération immédiate. Il n'est pas tolérable qu'il reste détenu et que tout rapport direct avec lui soit interdit, en violation du droit international humanitaire et des pratiques internationales en la matière.

Le Portugal salue les mesures positives prises par le Gouvernement israélien concernant l'assouplissement du blocus imposé à Gaza. Néanmoins, comme l'a déclaré la semaine dernière le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens,

> « il est nécessaire de faire plus si l'on veut changer fondamentalement la situation dans la bande de Gaza. Pour une reprise durable, il est impératif de lever l'interdiction des exportations et des importations par le secteur privé d'intrants d'investissement, ainsi que les restrictions qui pèsent sur la circulation légitime des personnes. »

De la même manière, la situation humanitaire à Gaza reste extrêmement préoccupante. Nous réitérons donc notre appel à la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 1860 (2009). Il est dans l'intérêt de tous, et notamment d'Israël, de ne pas renforcer

l'extrémisme ni d'encourager l'émergence d'un environnement plus radicalisé encore à Gaza.

Une fois encore, nous nous associons à la communauté internationale pour exhorter Israël à mettre un terme à ses activités de peuplement en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Ces activités de peuplement, y compris la croissance naturelle, sont interdites en vertu du droit international. Elles sapent la confiance entre les parties, érodent les conditions requises pour une solution à deux États et constituent un obstacle à la paix.

Il est donc inacceptable que la construction des colonies de peuplement se poursuive au même rythme et que des projets d'extension soient régulièrement annoncés. En outre, il est regrettable que les expulsions et les démolitions continuent de mettre des Palestiniens à la rue dans toute la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, privant de nombreuses familles de leurs moyens de subsistance. De même, un nombre croissant de Palestiniens résidant à Jérusalem se sont vu retirer leur droit de vivre dans la ville.

Réunir la Cisjordanie et Gaza reste un objectif essentiel. Le Portugal appuie pleinement les efforts du Président Abbas en faveur de la réconciliation palestinienne dans le cadre de l'Autorité palestinienne et des engagements de l'Organisation de libération de la Palestine.

Permettez-moi de rappeler ce que j'ai souvent dit ici. Le Portugal condamne toutes les actions qui sapent la confiance, et s'oppose à toutes les mesures unilatérales qui préjugent du résultat des négociations sur les questions du statut final, y compris Jérusalem. Au contraire, c'est en renforçant la confiance et en prenant appui sur la confiance que les Israéliens et les Palestiniens pourront aplanir leurs différences et garantir une paix complète et durable.

Ce qui précède m'amène au cœur de notre préoccupation. La paix entre Israéliens et Palestiniens ne pourra être atteinte que par le biais d'un processus direct, sincère et politiquement négocié qui aboutira à la création de l'État palestinien. L'échéance double d'un accord israélo-palestinien sur les questions du statut permanent et de l'achèvement du plan biennal d'édification de l'État palestinien arrive à grands pas. Pourtant, le processus de négociations est au point mort. Le Quatuor devait se rencontrer en mars. La réunion d'avril a elle aussi été reportée. Le Portugal souhaite que la date d'une nouvelle réunion soit fixée aussi rapidement que possible et encourage le Quatuor à s'impliquer activement afin de faire avancer les négociations.

Il est essentiel que la communauté internationale définisse clairement les paramètres d'un accord de paix et d'un calendrier clair pour atteindre cet objectif. Comme l'ont souligné les quatre membres de l'Union européenne au Conseil de sécurité dans le cadre de leurs explications de vote, le 18 février, à l'occasion du projet de résolution sur les colonies de peuplement (voir S/PV.6484), les négociations directes doivent avoir pour objectifs, premièrement, un accord concernant les frontières des deux États, sur la base des lignes du 4 juin 1967, avec les échanges de territoires conséquents convenus par les parties; deuxièmement, des arrangements de sécurité qui respectent la souveraineté des Palestiniens, mettent un terme à l'occupation, et protègent la sécurité des Israéliens; troisièmement, un règlement juste de la question des réfugiés; et, quatrièmement, la réalisation des aspirations des deux parties concernant Jérusalem, dont le statut en tant que future capitale des deux États doit être réglé par des négociations. C'est également la position de l'Union européenne, qui s'exprimera dans le courant du présent débat.

Lors de la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens qui s'est tenue à Bruxelles la semaine dernière, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation des Nations Unies se sont accordés pour dire que l'Autorité palestinienne avait dépassé, dans un certain nombre de secteurs clefs, les valeurs à partir desquelles un État est en mesure de fonctionner, et qu'elle était tout près d'atteindre les objectifs du programme d'édification de l'État. Néanmoins, les réalisations de l'Autorité palestinienne en matière de développement de l'infrastructure institutionnelle ne seront durables que si elles sont accompagnées d'une progression des négociations de paix. Le Premier Ministre Netanyahu et le Président Abbas se sont fixé pour objectif d'atteindre un accord-cadre sur toutes les principales questions d'ici à septembre. Il est vital que, d'ici là, l'édification de l'État et le processus politique aient été alignés. Nous exhortons donc encore une fois les parties à reprendre, avec toute l'urgence nécessaire, des négociations directes sérieuses.

Certes, nous saluons toutes les mesures visant à appuyer les activités d'édification de l'État de l'Autorité palestinienne ainsi que le développement économique du territoire palestinien occupé, mais ces

mesures ne sauraient être considérées comme un substitut à des négociations menées en temps utile sur toutes les questions relatives au statut final. De même, comme nous le montrent les événements à travers toute la région, des solutions temporaires ou provisoires ne sont tout simplement pas non plus une option envisageable.

La paix au Moyen-Orient que nous appelons tous de nos vœux est une paix durable et globale qui permettrait à Israël de s'intégrer complètement dans la région. Une avancée dans le conflit israélo-palestinien, qui est au cœur du conflit arabo-israélien, contribuerait à apporter le calme dans cette région agitée. Les volets israélo-syrien et israélo-libanais sont tout aussi importants et doivent être traités parallèlement.

La région traverse une période de changement. Israéliens et Palestiniens doivent saisir cette occasion pour s'engager sans tarder dans des négociations sérieuses et fructueuses. Le moment est venu pour les dirigeants de faire preuve de courage et d'audace et de se consacrer à la seule solution susceptible d'apporter une paix et une prospérité durables, aussi bien aux Israéliens qu'aux Palestiniens : la création d'un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Je voudrais ajouter quelques mots à propos de la situation au Liban. Le Portugal espère qu'un nouveau gouvernement sera bientôt formé, dans le plein respect des dispositions de la Constitution. Nous attendons de ce nouveau gouvernement, une fois mis en place, qu'il s'acquitte de ses obligations découlant de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004), et réaffirme son engagement à respecter toutes ses obligations internationales, y compris celles relatives au Tribunal spécial.

Nous demeurons préoccupés par les violations quasi quotidiennes de la souveraineté libanaise auxquelles se livre Israël en survolant le territoire libanais, exacerbant ainsi les tensions dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Le Portugal réitère son plein appui à la souveraineté et à l'indépendance du Liban et réaffirme la nécessité de pleinement respecter sa souveraineté terrestre, maritime et aérienne.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, de son exposé. J'ai moi aussi écouté avec attention les déclarations faites par l'Observateur permanent de la Palestine et le représentant d'Israël. La Chine a toujours prôné un règlement du conflit israélo-palestinien par la voie diplomatique sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient. L'objectif ultime est la création d'un État palestinien indépendant, pleinement souverain et coexistant en paix avec Israël.

À l'heure actuelle, les pourparlers israélo-palestiniens sont au point mort. La Chine désapprouve les activités israéliennes de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, qui ne contribuent aucunement à briser l'impasse ou à instaurer un climat de confiance politique mutuelle. Nous espérons qu'Israël fera preuve de retenue et de modération, et prendra des mesures concrètes propices à la reprise rapide des pourparlers entre les deux parties.

La Chine est vivement préoccupée par l'intensification des tensions dans la bande de Gaza. La Chine espère que les parties respecteront véritablement le cessez-le-feu, conformément aux engagements qu'elles ont pris récemment, feront preuve de retenue, s'abstiendront de toute mesure unilatérale et de tout acte de provocation et éviteront les pertes civiles inutiles pour stabiliser la situation et rétablir le calme sur le terrain.

Faute de progrès, le processus de paix au Moyen-Orient ne pourra que faire marche arrière. Face aux difficultés de plus en plus nombreuses, la communauté internationale doit être mieux coordonnée et plus unie alors qu'elle intensifie ses efforts pour promouvoir la reprise des pourparlers entre Israéliens et Palestiniens le plus rapidement possible et faire avancer le processus de paix.

Nous espérons que le Quatuor jouera un rôle actif dans la recherche d'une solution susceptible de faire sortir le processus de paix au Moyen-Orient de l'impasse actuelle. À ce stade critique, la Chine est favorable à ce que le Conseil de sécurité joue un rôle plus important dans la quête d'une solution au problème du Moyen-Orient.

Il convient également d'encourager en parallèle la tenue de pourparlers de paix sur les autres volets, notamment les volets israélo-libanais et israélo-syrien. Toutes les parties concernées doivent s'attacher à créer les conditions propices à la reprise du dialogue et des négociations et à l'arrêt des affrontements et des

tensions qui sévissent depuis trop longtemps dans cette région.

La Chine a toujours soutenu la juste cause du peuple palestinien qui veut recouvrer ses droits nationaux légitimes et a, dans la limite de ses moyens, toujours fourni une assistance pour alléger les souffrances du peuple palestinien et l'épauler dans ses efforts d'édification d'un État. La Chine appuie toutes les initiatives visant à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient et continuera à jouer un rôle positif et constructif dans la promotion d'une paix globale, durable et juste au Moyen-Orient.

M. Amieyeofori (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé très détaillé.

Depuis plus de deux décennies, la communauté internationale joue avec diligence un rôle de médiateur dans le processus de paix au Moyen-Orient. Ce processus a indiscutablement été caractérisé par une succession de négociations difficiles, de signes de progrès et de compromis, suivis d'impasses politiques semble-t-il insurmontables. Aujourd'hui, l'incapacité des parties à reprendre des négociations directes nous plonge dans une nouvelle période d'incertitude. Les parties doivent apporter maintenant la preuve de leur attachement sans faille à la paix et lever tous les obstacles à la reprise de négociations directes afin de régler les questions en suspens relatives au statut permanent.

Tout en déplorant que la réunion du Quatuor prévue ce mois-ci n'ait pas eu lieu, nous attendons avec intérêt les nouvelles propositions annoncées par les États-Unis et les autorités israéliennes pour relancer les pourparlers. Toutefois, nous estimons que la Feuille de route du Quatuor constitue une voie viable pour parvenir à la paix et au progrès. Les parties devraient s'y référer pour entamer des négociations de fond, en vue de la création d'un État palestinien indépendant vivant en paix aux côtés d'Israël, d'ici à la fin de l'année. Cet objectif sera difficile à atteindre si le cycle vicieux de la violence, des attaques et des représailles perdure dans la région.

Néanmoins, il est plusieurs mesures ponctuelles qui permettraient assurément de favoriser le respect mutuel et le compromis de part et d'autre, de renforcer la confiance et d'ouvrir la voie à la réalisation de la solution des deux États. À cet égard, nous encourageons Israël à prendre des mesures concrètes pour geler toutes les activités de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La construction prévue de nouveaux logements pour les colons ne peut qu'alimenter le ressentiment et la violence. De même, les incursions militaires dans Gaza et les opérations de représailles suite aux attaques des extrémistes sont préjudiciables au processus de paix.

Les autorités palestiniennes doivent prouver leur volonté de retourner à la table des négociations en redoublant d'efforts pour réaliser l'unité et résoudre les problèmes liés a l'extrémisme et à la sécurité intérieure. Il ne fait aucun doute que ni la force militaire ni l'extrémisme ne permettront de régler ce conflit de longue date. C'est pourquoi nous condamnons une fois de plus les récentes attaques à la roquette menées depuis la bande de Gaza par des militants palestiniens contre le sud d'Israël et appelons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue.

En l'état actuel des choses, un programme d'échange de prisonniers entre les deux parties, de même que la libération inconditionnelle de Gilad Shalit après plus de cinq ans de détention, permettraient à coup sûr d'apaiser les tensions et de renforcer la confiance.

Le principal enseignement que nous devons tirer des événements tragiques du 31 mai 2010 est qu'à l'avenir, il faut impérativement éviter les affrontements au moment de la livraison de l'aide humanitaire à Gaza. Bien que nous félicitions Israël d'avoir pris de nouvelles mesures pour assouplir le blocus contre Gaza, nous insistons sur le fait qu'il a l'obligation de garantir un accès sans entrave à l'aide humanitaire et aux autres articles à destination de Gaza. En même temps, nous exhortons les habitants de Gaza à utiliser uniquement les voies légitimes pour le transport des personnes, des marchandises et de matériel en provenance de ce territoire afin de répondre aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. À cet égard, nous relevons le rôle constructif joué par l'Autorité palestinienne pour répondre aux préoccupations sécuritaires d'Israël.

Les conditions de sécurité précaires en Afrique du Nord et dans certaines parties du Moyen-Orient représentent des défis et de nouvelles possibilités qui exigent de tous les acteurs une vigilance accrue et un ferme attachement à la paix. À cet égard, nous nous félicitons que la délégation russe ait proposé l'organisation d'une visite au Moyen-Orient en temps

opportun et nous estimons que celle-ci permettra de renforcer notre volonté collective de rétablir la paix au Moyen-Orient, même si nous sommes certains que grâce à l'engagement de chacun, l'accession au statut d'État peut devenir une réalité avant la fin de l'année.

S'agissant du Liban, nous appuyons sa souveraineté et son intégrité territoriale et demandons instamment au nouveau Gouvernement de continuer à mettre en œuvre ses obligations internationales, y compris la résolution 1701 (2006). À cet égard, nous nous félicitons que le Gouvernement ait promis d'aider la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et de rétablir la paix et la sécurité régionales conformément à cette résolution. Nous demandons instamment à Israël de ne pas lancer de nouvelles incursions dans le territoire libanais afin d'éviter une escalade de la violence. Nous soulignons par ailleurs qu'il importe de maintenir le calme le long de la Ligne bleue.

Pour ce qui est des hauteurs du Golan, nous encourageons Israël et la Syrie à rechercher une solution mutuellement acceptable. Nous soulignons la nécessité que toutes les parties engagent un dialogue fructueux et œuvrent à la réconciliation politique à long terme, et ce même si elles font l'objet de provocations.

Enfin, si nous nous efforçons ensemble d'instaurer la confiance, la recherche de la paix en sera considérablement facilitée. En actes comme en paroles, les parties doivent montrer leur volonté de reprendre les négociations en vue de régler tous les problèmes fondamentaux du conflit.

M[me] Čolaković (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de nous avoir fait le point des faits récents survenus au Moyen-Orient. Nous remercions également le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leur présence et de leur contribution à notre débat.

La Bosnie-Herzégovine demeure préoccupée par l'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient. Nous sommes fermement convaincus que le temps joue en défaveur des parties concernées et craignons que l'absence prolongée de progrès ne rende les avancées nécessaires plus difficiles à réaliser.

Nos préoccupations sont exacerbées par les informations faisant état d'une nouvelle escalade de la violence, que nous condamnons dans les termes les plus énergiques. Nous approuvons pleinement l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur du respect du droit international humanitaire, de l'apaisement et du retour au calme afin d'empêcher un nouveau bain de sang.

Nous ne pouvons que rappeler que la date prévue pour la conclusion des négociations de paix approche rapidement, et ce, alors que les Israéliens et les Palestiniens semblent ne pas s'être rapprochés ne serait-ce que d'une reprise des pourparlers directs. Dans ces circonstances, il est tout à fait évident qu'il importe de prendre d'urgence des mesures courageuses et responsables pour endiguer l'érosion du processus de paix au Moyen-Orient.

Nous rappelons qu'il incombe au Conseil de sécurité, au Quatuor, à la Ligue des États arabes et aux autres acteurs internationaux et régionaux d'aider les parties à transformer cette situation déplorable en un processus de négociations politiques viable.

La Bosnie-Herzégovine est profondément déçue par l'autorisation accordée à la construction de 942 nouveaux logements dans la colonie israélienne de Gilo, à Jérusalem-Est, et par les plans qui prévoient la construction de nouvelles colonies. Nous réaffirmons que toutes les activités de colonisation sur le territoire occupé sont illégales au regard du droit international et contraires aux obligations d'Israël au titre de la Feuille de route. Ces activités font donc obstruction à la réalisation d'une paix globale. La Bosnie-Herzégovine demande à Israël de donner suite aux appels de la communauté internationale et de mettre fin à toutes les activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

Par ailleurs, la Bosnie-Herzégovine ne reconnaît pas l'annexion de Jérusalem-Est, et elle souligne que le statut de Jérusalem est une question relative au statut permanent qu'il convient de régler par le biais de négociations entre les parties.

Je tiens à souligner une nouvelle fois qu'aux yeux de mon pays, tout acte de violence perpétré contre des civils est inacceptable, quelle que soit son origine. D'autre part, nous réaffirmons qu'il est essentiel de protéger les populations civiles. Les actes de violence doivent cesser immédiatement, notamment les attentats terroristes et les tirs de mortiers et de roquettes. Nous demandons donc instamment aux parties de faire preuve de retenue et de mettre tout en œuvre pour éviter une nouvelle escalade de la situation.

La Bosnie-Herzégovine estime que la paix et la stabilité durables dans la région du Moyen-Orient passent par une action diplomatique et une pleine adhésion au processus de paix. En conséquence, nous prions vivement les Israéliens et les Palestiniens d'œuvrer dès à présent au respect inconditionnel de leurs obligations, conformément aux résolutions pertinentes, au mandat de Madrid, notamment le principe de l'échange de territoires contre la paix, à la Feuille de route, aux accords conclus préalablement entre les parties, ainsi qu'à l'Initiative de paix arabe.

S'agissant de la situation dans la bande de Gaza, la Bosnie-Herzégovine demande à nouveau l'ouverture immédiate, continue et inconditionnelle des points de passage afin de permettre la circulation de l'aide humanitaire, des marchandises et des personnes à destination et en provenance de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009). Il importe également de répondre aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité, notamment en ce qui concerne l'arrêt complet de la violence et de la contrebande d'armes vers Gaza.

Pour terminer, je tiens à souligner que la Bosnie-Herzégovine continuera d'appuyer la solution prévoyant deux États, à savoir l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Pour réaliser cet objectif d'une importance capitale pour toutes les parties au Moyen-Orient, les Israéliens et les Palestiniens doivent prendre les décisions nécessaires pour sortir de cette impasse extrêmement inquiétante et reprendre sans plus tarder les pourparlers directs. La Bosnie-Herzégovine les prie instamment de le faire.

M. Araud (France) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Pascoe, pour son exposé. Je remercie également le Représentant permanent de l'État d'Israël et l'Observateur permanent de Palestine pour leurs interventions.

La France s'associe à l'intervention que prononcera le chef de la délégation de l'Union européenne.

Je souhaiterais évoquer les points suivants. Ce Conseil se penche aujourd'hui sur un processus de paix qui n'avance pas dans une région qui connaît, elle, un formidable mouvement d'aspirations populaires. La Tunisie et l'Égypte en sont à gérer l'après-révolution et nous leur avons, avec l'Union européenne, confirmé notre plein soutien sur le chemin exigeant de la transition démocratique.

Au Bahreïn, il nous faut encourager la reprise du dialogue afin que les difficultés actuelles puissent être surmontées dans l'intérêt de tous les Bahreïniens.

D'autres situations, au Yémen et en Syrie, nous préoccupent, et nous rappelons le nécessaire respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous soutenons les efforts de médiation conduits par le Conseil de coopération des États arabes du Golfe, et nous appelons toutes les parties yéménites à engager immédiatement sous ses auspices un dialogue constructif qui puisse mener à une transition politique pacifique.

En Syrie, les autorités doivent renoncer à l'usage de la force contre les manifestants et traduire dans les faits sans tarder les réformes annoncées, notamment la levée de l'état d'urgence, pour répondre aux aspirations de la population. La fin de la répression, la libération de tous les détenus d'opinion, le respect du droit de manifestation pacifique et de la liberté de la presse doivent être mis en œuvre. Les arrestations doivent cesser et la lumière doit être faite sur les événements récents. Un dialogue politique inclusif doit s'engager pour permettre la mise en place de réformes effectives qui répondent aux aspirations légitimes du peuple syrien et qui contribuent ainsi à la stabilité du pays.

En Libye, nous appelons la communauté internationale, et en particulier le régime de Tripoli, à respecter les résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011) du Conseil de sécurité. Tant qu'un cessez-le-feu véritable, vérifiable et durable, répondant aux exigences de la communauté internationale, ne sera pas respecté, la coalition poursuivra son action pour protéger la population civile, faire respecter la zone d'exclusion aérienne et l'embargo sur les armes. Nous saluons le rôle joué par le Secrétaire général et l'Organisation des Nations unies pour que le dialogue et le respect des libertés fondamentales l'emportent partout sur la violence.

Les aspirations du peuple palestinien en faveur d'un État viable et souverain, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël, ne sont pas moins légitimes que celles qui s'expriment partout dans la région. Nous devons y répondre ainsi qu'à celles du peuple israélien en faveur de la sécurité et de l'intégrité régionales.

La France considère qu'il n'y a pas d'alternative à une solution négociée pour mettre un terme au conflit israélo-palestinien. Voilà pourquoi nous plaidons, depuis plusieurs mois maintenant, pour une approbation par le Quatuor des paramètres que nous

avons définis ici-même le 18 février, afin que puissent reprendre sur cette base des négociations directes entre les parties sur l'ensemble des questions du statut final. Le nouveau report de la réunion du Quatuor, que nous déplorons, ne contribue pas à nous rapprocher de cet objectif. Les envoyés du Quatuor se réuniront le 5 mai; ils doivent travailler en ce sens en vue d'une réunion rapide des principaux.

Une impasse durable du processus de paix risque de décrédibiliser la solution des deux États et d'entraîner une dégradation de la situation sur le terrain. La France reste mobilisée pour obtenir des résultats significatifs avant l'échéance de septembre 2011 fixée par le Quatuor.

La reconnaissance de l'État de Palestine est une des options à laquelle la France réfléchit avec ses partenaires européens, dans l'optique de créer un horizon politique à même de relancer le processus de paix. Si nous retenons cette solution, elle devrait favoriser une reprise des négociations sur la base de paramètres internationaux bien connus. Outre la réaffirmation de notre attachement indéfectible à la sécurité d'Israël, elle serait assortie d'un message politique clair afin de dissuader les deux parties de poursuivre des stratégies unilatérales ou d'imposer des faits accomplis sur le terrain qui nuisent aux efforts de paix.

À cet égard, notre position sur la colonisation est constante : la colonisation est illégale au regard du droit international, elle sape la confiance entre les parties et constitue une menace pour la solution des deux États. C'est la raison pour laquelle, depuis le dernier débat public de février (voir S/PV.6470), nous avons voté pour le projet de résolution présenté à ce Conseil. Nous appelons Israël à abandonner les projets de construction dont l'examen doit intervenir prochainement.

Nous avons pris note de l'annonce du discours du Président Obama ainsi que de celle d'une initiative diplomatique du Premier Ministre israélien qui serait présentée devant le Congrès le 24 mai prochain. Les termes de ces initiatives ne nous sont pas connus, mais nous sommes naturellement disposés à soutenir tous les efforts susceptibles de relancer une dynamique de négociation directe. Toute proposition visant à faire avancer le processus de paix doit aujourd'hui s'appuyer sur un socle de paramètres crédibles permettant de dépasser la crise de confiance entre les parties.

Dix-huit ans après le lancement du processus d'Oslo, il n'est plus temps d'imaginer de nouvelles solutions intérimaires. Les mesures destinées à améliorer la situation sur le terrain sont les bienvenues, mais elles ne sauraient constituer une fin en soi et doivent être liées à la perspective d'un règlement définitif auxquelles elles ne peuvent constituer un substitut.

Si nous ne répondons pas aux aspirations à la paix qui s'expriment chez les peuples israélien et palestinien, la récente escalade de la violence à Gaza montre le risque d'explosion que nous encourrons. Nous condamnons l'assassinat d'Itamar, les tirs de roquettes, de missiles et d'obus contre les populations civiles dans le sud d'Israël. Nous appelons au respect du droit international humanitaire en faveur de Gilad Shalit. Le tir d'un missile antichar contre un bus scolaire israélien a marqué une nouvelle étape dans la violence. Nous condamnons également les conséquences humanitaires des opérations militaires israéliennes intervenues en réponse à ces tirs, qui ont entraîné la mort de plusieurs civils dans la bande de Gaza. La résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité offre le cadre approprié pour la mise en œuvre d'une trêve durable, à laquelle nous appelons.

Nous continuons d'appeler à l'application de la résolution 1860 (2009) dans tous ses aspects, notamment s'agissant de la nécessité d'une levée du blocus et de l'accès des biens humanitaires à destination du territoire, qui doit se faire via les canaux existants mis en place par les autorités israéliennes.

À Gaza aussi, il faut répondre aux aspirations de la population par un changement fondamental de politique, sans pour autant transiger sur les préoccupations sécuritaires légitimes d'Israël. La poursuite des mesures d'allègement mises en œuvre depuis juin 2010 est indispensable, et notamment l'autorisation de l'ensemble des exportations de biens commerciaux et la libéralisation des conditions de circulation des personnes. La population de Gaza a également exprimé son appel à l'unité palestinienne et nous souhaitons apporter notre soutien aux efforts du Président Abbas pour y répondre.

Dans ce contexte très volatile, nous ne pouvons oublier l'aspect régional du processus de paix. Au Liban, nous souhaitons que les parties s'en tiennent à la plus grande retenue et continuent de coopérer dans le cadre de la commission tripartite pour éviter tout dérapage le long de la Ligne bleue. La formation d'un

nouveau gouvernement n'a pas encore abouti. Mais les autorités libanaises doivent respecter toutes les obligations internationales du pays, en particulier celles touchant au Tribunal spécial et à la résolution 1701 (2006).

Pour conclure, je voudrais insister encore une fois sur l'urgence qu'il y a pour la communauté internationale à ne pas laisser se prolonger une impasse qui dure déjà depuis sept mois. Les conclusions du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens nous ont confortés dans la conviction que les Palestiniens sont plus que jamais prêts à établir leur État et à le gérer de manière crédible et responsable. Laisser se prolonger cette impasse sans répondre aux aspirations suscitées par la perspective du mois de septembre 2011, perspective soulignée par le Président Obama, c'est risquer de miner le seul acquis tangible en faveur de la création d'un État palestinien que constitue le plan Fayyad. Pour consolider cet acquis, la France organisera au mois de juin une conférence des donateurs pour l'État de Palestine. Mais un tel exercice n'aura de sens que dans son articulation avec une indispensable reprise du processus politique, dont j'ai rappelé plus haut les conditions.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe de son exposé.

L'Allemagne s'associe à la déclaration que fera tout à l'heure le représentant de l'Union européenne.

À chacune de leur réunion sur la situation au Moyen-Orient ces derniers mois, les membres du Conseil sont tous convenus de l'urgence qu'il y a de faire avancer le processus de paix. Alors qu'il ne reste qu'un peu plus de quatre mois d'ici à septembre, ce sentiment d'urgence ne fait que croître. Chaque jour qui passe sans que ne soit relancé un processus politique crédible est un jour perdu. Nous ne pouvons laisser une telle situation perdurer; les risques s'amplifient et les chances s'amenuisent. Nous devons impérativement sortir de l'impasse et remettre sur les rails un processus politique crédible, et ce, bien avant l'échéance de septembre.

Nous voulons voir l'État d'Israël et un État de Palestine souverain, indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable vivre côte à côte, en paix et en sécurité. Il n'y a pas d'autre voie que la solution des deux États. Il est possible de faire des progrès décisifs d'ici à septembre, toutes les chances ne se sont pas encore évanouies.

Les négociations sont la seule solution viable et la communauté internationale doit fixer le cadre de ces négociations. Nous restons convaincus que la définition de paramètres clairs est une condition préalable nécessaire si l'on veut que les négociations soient couronnées de succès. Le 18 février, au Conseil (voir S/PV.6484), l'Allemagne, avec le Royaume-Uni et la France, a fait état de sa position concernant les paramètres, position appuyée par les États membres de l'UE et de nombreux autres États. Nous demandons au Quatuor de travailler dans cette direction et de réaliser les progrès nécessaires avant l'échéance de septembre qu'il a lui-même approuvée. Dans ce contexte, nous attendons avec impatience le discours que le Président Obama prononcera sur la région. Il faut que les États-Unis impriment une direction forte.

Les parties doivent s'engager sans équivoque à revenir à de véritables négociations directes sur cette base, dès que possible et sans imposer des conditions supplémentaires. Nous appelons le Président Abbas et le Premier Ministre Nétanyahou à faire preuve de souplesse et, dans ce contexte, nous appelons le Premier Ministre à se tourner vers l'avenir dans son discours au Congrès.

L'Allemagne reste fermement opposée à toute action unilatérale ayant des répercussions sur le statut final, qu'elle soit menée par la partie palestinienne ou la partie israélienne. Ce n'est pas en cherchant à établir un État par le biais de mesures unilatérales que l'on instaurera une paix durable. Les activités de peuplement israéliennes doivent cesser immédiatement. Elles sont illégales au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et risquent de rendre impossible la solution des deux États. Il faut abandonner tout nouveau plan de construction. Tous les membres du Conseil s'accordent à reconnaître que la poursuite des activités de peuplement compromet gravement les chances de paix.

La situation à Gaza reste une grave source de préoccupation. Les événements au cours des deux dernières semaines ont montré une fois de plus la fragilité de la situation actuelle. Un cessez-le-feu conclu le 14 avril n'a duré que trois jours. L'Allemagne condamne fermement la poursuite des tirs de roquette et de mortier sur le territoire israélien, en particulier l'attaque contre un bus scolaire avec un missile antichar. Ce type d'action est tout à fait inacceptable.

L'Allemagne reconnaît le droit d'Israël de protéger ses citoyens contre ces attaques. Dans le même temps, nous demandons à Israël d'exercer ce droit avec discernement. La perte de vies civiles à Gaza est profondément regrettable. Il faut éviter une nouvelle escalade de la violence.

Nous continuons de demander la libération immédiate et inconditionnelle du sergent-chef Gilad Shalit qui est retenu en otage depuis près de cinq ans.

Nous tenons à faire part de notre inquiétude au sujet d'une éventuelle deuxième flottille à destination de Gaza. Ces activités présentent un risque considérable d'escalade. Conformément à ce qu'a dit Lynn Pascoe, nous appelons les organisations concernées à trouver d'autres moyens d'apporter une aide à la population de Gaza. Le meilleur moyen d'aller de l'avant est de mettre pleinement en œuvre la résolution 1860 (2009) demandant la réouverture immédiate, durable et inconditionnelle des points de passage pour les biens et les personnes à destination et en provenance de Gaza, et demandant aux États Membres de prévenir le trafic illicite d'armes et de munitions. Dans ce contexte, nous exhortons tous les membres de la communauté internationale qui appuient Gaza d'utiliser les points de passage terrestres existants pour envoyer leur soutien à Gaza et de s'abstenir de toute provocation.

En dépit des préoccupations que j'ai mentionnées, il y a également de bonnes nouvelles. Le 13 avril, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens s'est réuni et a reconnu les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour édifier l'État palestinien, en précisant que les institutions de l'Autorité dans des secteurs clefs ont dépassé le seuil nécessaire pour constituer un État viable. L'Allemagne est l'un des principaux donateurs à l'Autorité palestinienne, au niveau national et par le biais de l'UE. Nous avons beaucoup investi politiquement et financièrement dans l'édification de l'État palestinien. Cet investissement a été fait pour parvenir à la solution des deux États et instaurer une paix durable entre les Israéliens et les Palestiniens.

Depuis trop longtemps, les peuples du Moyen-Orient ont été les victimes de conflits et d'affrontements. Le moment est venu de parvenir à un règlement définitif et global qui permettra de résoudre le conflit israélo-palestinien et de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967. Le statu quo n'est pas viable. Notre objectif reste la conclusion d'un accord-cadre sur toutes les questions relatives au statut final d'ici à septembre. L'Allemagne contribuera à la réalisation de cet objectif.

La détérioration de la situation en Syrie, la violence dans l'ensemble de ce pays et le nombre croissant de morts restent un sujet de grave préoccupation. Nous condamnons le recours à la force par les forces de sécurité contre des manifestants pacifiques et demandons à la Syrie de répondre aux demandes légitimes du peuple syrien en mettant en œuvre de toute urgence un programme crédible de réformes politiques qui permettra de remettre le pays sur la voie de la stabilité à long terme. Nous prenons acte des réformes annoncées par le Gouvernement syrien, y compris la levée, aujourd'hui, de l'état d'urgence par le décret n° 161. Ce décret pourrait constituer la première étape d'un vaste programme de réformes nécessaires, s'il est pleinement et rapidement appliqué.

Au Yémen, les manifestations contre le Gouvernement du Président Ali Abdallah Saleh se sont multipliées et ont gagné en ampleur depuis le début du mouvement, en janvier 2011. La situation sur le plan de la sécurité et notamment les nouvelles faisant état de la poursuite de la violence dans de nombreuses villes yéménites restent un sujet de grave préoccupation. Malgré les nombreux efforts également par des membres de la communauté internationale, nous nous trouvons dans une impasse politique insoluble qui fait que le pays est au bord d'une tragédie politique et économique. Nous demandons au Gouvernement yéménite d'assumer sa responsabilité de respecter et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales de toutes les personnes, y compris leur liberté d'expression, d'assurer leur sécurité et d'éviter de nouvelles effusions de sang. De même, l'opposition devrait faire preuve de retenue et montrer qu'elle est déterminée à participer à un dialogue pacifique sur l'avenir du Yémen.

Toutes les parties concernées doivent comprendre clairement que les problèmes du Yémen ne peuvent être résolus par la violence. L'avenir du pays doit reposer sur un dialogue global et inclusif et des réformes courageuses. À cet égard, nous soutenons pleinement les efforts de médiation du Conseil de coopération du Golfe. Nous demandons à toutes les parties prenantes au Yémen de participer à ces négociations visant à garantir un avenir pacifique pour le peuple yéménite.

Mme **Viotti** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé détaillé. Je remercie également l'Observateur permanent de la Palestine et le Représentant permanent d'Israël de leurs déclarations.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde tristesse devant la perte de vies innocentes lors de la récente escalade de violence dans la bande de Gaza et le sud d'Israël. La mort d'un garçon israélien de 16 ans dans une attaque contre un bus scolaire et le meurtre de civils – y compris des enfants – lors des représailles israéliennes contre les activistes dans la bande de Gaza sont consternants. Nous avons également été réduits en désespoir par l'assassinat du militant de la paix italien, Vittorio Arrigoni, par des extrémistes à Gaza. Le Brésil condamne avec la plus grande fermeté ces attentats odieux. La violence des colons contre les Palestiniens et des Palestiniens contre les colons a atteint des niveaux effrayants. Toutes les personnes impliquées dans de tels actes doivent être traduites en justice. Toutes les parties doivent respecter et faire respecter le droit international humanitaire et protéger les civils.

Tout cela s'est passé alors que le processus de paix se trouve toujours malheureusement dans l'impasse, même si tous s'accordent sur le fait qu'il faut prendre de toute urgence des décisions concrètes. Le Brésil a été profondément déçu par le nouveau report de la réunion du Quatuor. Malheureusement, ce manque d'initiative crée un vide qui permet aux radicaux de prospérer.

C'est pourquoi nous continuons de demander au Conseil de jouer un rôle plus important à l'appui du processus de paix. Nous nous félicitons également de la proposition d'envoyer une mission du Conseil de sécurité dans la région. Vingt ans après Madrid, 18 ans après Oslo et huit ans après la Feuille de route, le lourd tribut à payer du fait de l'absence de progrès n'a jamais été aussi visible. Le moment est venu de prendre des décisions hardies qui fixent les paramètres bien connus d'un accord sur toutes les questions relatives au statut final.

Il est regrettable que les activités de peuplement se poursuivent. Cette logique creuse un peu plus le fossé qui sépare le discours politique de la réalité, s'agissant de la solution des deux États. Nous ne comprenons pas en quoi une pareille politique peut servir les intérêts d'Israël et de ses citoyens en matière de sécurité, dont nous reconnaissons pleinement la légitimité et que nous cherchons à promouvoir. Les activités de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est sont illégales et constituent un obstacle à la paix. Elles représentent désormais la plus grave menace pesant sur la solution des deux États et sur les chances de paix. Elles font fi du droit international et de toutes les normes et institutions internationales établies précisément pour garantir la protection des civils, y compris en Israël. Elles sont contraires aux décisions du Conseil de sécurité et menacent la viabilité du futur État palestinien.

Nous accueillons avec satisfaction le rapport présenté la semaine dernière au Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, sur les progrès des efforts d'édification de l'État déployés par l'Autorité palestinienne. Nous félicitons l'Autorité palestinienne des progrès remarquables qu'elle a accomplis dans tous les domaines du programme d'édification de l'État, conformément à son objectif de mettre en place les institutions opérationnelles de l'État palestinien d'ici à cet automne. Ces avancées doivent être étayées par des mesures concrètes dans le cadre des négociations de paix.

La situation qui règne à Gaza reste une source de grave préoccupation. Nous nous félicitons qu'Israël ait mis en œuvre des mesures destinées à atténuer les souffrances de la population, en particulier l'augmentation du nombre de projets de l'ONU approuvés. Ce sont là des mesures positives, bien que l'accès aux produits et services de base reste largement insuffisant. La levée du blocus est requise d'urgence, comme l'exige la résolution 1860 (2009).

Les événements et les changements historiques qui ont lieu actuellement dans tout le Moyen-Orient sont l'expression naturelle des aspirations légitimes au progrès politique et économique et à la justice sociale. Nous appuyons ces aspirations. Il est également naturel que ces événements, qui sont le résultat d'un mouvement intérieur, prennent des chemins différents suivant les contextes nationaux. Les principes et les valeurs restent toutefois les mêmes pour tous. Par souci de cohérence, la communauté internationale ne peut tolérer la violence contre des civils non armés, quel que soit l'endroit où ces actes sont commis.

Parallèlement, nous appelons les dirigeants qui font face à des manifestations pacifiques à respecter les libertés fondamentales et à engager un dialogue

constructif en vue de mettre en place les réformes nécessaires. Il est essentiel qu'ils fassent montre de qualités d'homme d'État, de vision à long terme et de volonté politique pour répondre dans un climat de paix et de stabilité aux demandes légitimes de leurs populations respectives.

Je voudrais dire quelques mots sur la situation au Liban. Nous attendons avec impatience qu'un nouveau gouvernement soit formé au terme d'un processus pacifique et conforme au cadre constitutionnel. Un Liban démocratique, prospère, stable et souverain sera toujours un élément fondamental pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

M. Laher (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, pour l'exposé qu'il a présenté au Conseil. Nous voudrions en outre nous associer à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Étant réunis aujourd'hui pour examiner la situation du Moyen-Orient, nous ne pouvons ignorer la vague de soulèvements qui a déferlé sur la région et sur le monde arabe en général. Ces soulèvements ont pour l'heure abouti à la chute des régimes depuis longtemps en place en Tunisie et en Égypte, tandis que les autorités des autres pays de la région sont remises en question par la population. La communauté internationale tirera sans aucun doute des enseignements importants de ce chapitre historique. Une chose est claire, les situations où les droits des peuples sont ignorés depuis des décennies ne peuvent plus continuer indéfiniment. Dans ce contexte, il faut absolument trouver une solution au conflit israélo-palestinien qui dure depuis si longtemps. Ces deux peuples méritent de connaître la paix et la sécurité.

L'échéance du mois de septembre, date d'ici laquelle nous espérons pouvoir créer un État palestinien viable, indépendant et d'un seul tenant, est toute proche. Néanmoins, les parties ne semblent pas plus disposées à retourner à la table des négociations pour atteindre cet objectif. Une reprise des négociations des deux côtés est essentielle. Toutefois, le fait qu'Israël continue d'ignorer les décisions du Conseil de sécurité, et de l'ONU en général, en poursuivant la construction de colonies de peuplement illégales dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, reste un obstacle. Ces activités modifient la donne sur le terrain et compliquent encore davantage la réalisation d'un accord sur les questions relatives au statut final. Il est regrettable que le Conseil n'ait pas été en mesure d'adopter une résolution condamnant cette attitude, et ce, malgré un appui écrasant en ce sens. Nous exhortons néanmoins Israël à respecter les innombrables résolutions adoptées par le Conseil et à mettre fin immédiatement à la construction des colonies illégales.

Nous avions espéré que le débat d'aujourd'hui interviendrait après une nouvelle réunion du Quatuor, dont l'issue, nous voulions le croire, aurait pu être déterminante pour la reprise des négociations directes. Nous attendions du Quatuor qu'il prenne ses responsabilités et fixe les paramètres délimitant les contours d'un dialogue constructif entre les parties, à savoir principalement la nécessité d'un accord tendant à ce que la frontière entre les deux États suive celle du 4 juin 1967, la mise en place d'accords de sécurité, la définition d'une solution juste, équitable et concertée sur la question des réfugiés et la satisfaction des aspirations des deux parties pour ce qui est de Jérusalem. Nous demandons au Quatuor, dont l'ONU est un élément essentiel, de se réunir prochainement pour agir sur cette base.

L'unité intrapalestinienne est capitale pour faire avancer le processus de paix. Nous encourageons tous les efforts en faveur de cet objectif primordial. À cet égard, nous nous félicitons des négociations en cours entre le Hamas et le Fatah, et espérons qu'elles déboucheront sur un résultat positif. Nous accueillons en outre avec satisfaction l'annonce par l'Autorité palestinienne de la tenue d'élections avant le mois de septembre.

L'Afrique du Sud salue les efforts palestiniens d'édification de l'État menés sous l'égide du Premier Ministre Fayyad. Nous demandons à la communauté internationale de continuer d'appuyer ces initiatives.

En ce qui concerne Gaza, nous demeurons profondément préoccupés par la poursuite du blocus exercé par Israël. Il faut que la demande de la communauté internationale qu'Israël mette fin au blocus illégal qui exacerbe les souffrances des civils soit entendue. Le blocus et les restrictions imposés enfreignent le droit international humanitaire, notamment l'article 23 de la quatrième Convention de Genève, et sont contraires à la volonté de la communauté internationale telle qu'exprimée dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1515 (2003) et 1860 (2009).

Nous demandons une fois encore qu'il soit répondu des crimes commis entre 2008 et 2009 pendant le conflit à Gaza. À ce propos, il est capital que les parties mettent en œuvre les recommandations du rapport Goldstone (A/HRC/12/48) pour que justice soit rendue.

L'Afrique du Sud souligne aussi l'urgence de reconstruire Gaza. Nous demandons instamment à la communauté internationale de déployer de sérieux efforts pour obliger Israël à autoriser l'entrée de tous les matériaux de construction nécessaires pour au moins réparer les infrastructures humanitaires et les installations de l'ONU détruites ou endommagées, notamment les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, afin que la population gazaouie retrouve sa dignité. Nous insistons aussi sur la nécessité de soutenir l'activité commerciale, notamment les importations et les exportations, pour favoriser le relèvement économique et permettre le développement des moyens de subsistance, des entreprises et des industries à Gaza.

Nous condamnons les récentes attaques menées à Gaza et contre le sud d'Israël, qui ont causé la mort de plusieurs civils, dont des écoliers. Nous exhortons les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de lancer aveuglément des missiles ou d'autres formes d'attaques aériennes, qui exacerbent davantage les tensions dans la région et infligent de nouvelles souffrances terribles aux civils.

Les attaques militaires israéliennes menées au début du mois contre Gaza, et qui ont fait des victimes civiles, doivent être condamnées. Nous demandons instamment à Israël de faire preuve de retenue lorsqu'il se défend et de faire en sorte que ses actions ne mettent pas en danger les civils innocents.

L'Afrique du Sud s'associe également aux appels demandant la libération du sergent israélien et des nombreux prisonniers politiques palestiniens détenus dans les geôles israéliennes.

En conclusion, nous pensons que les événements qui se déroulent actuellement dans le monde arabe auront immanquablement un impact sur l'avenir du conflit israélo-palestinien, et du conflit arabo-israélien en général. Il est désormais plus évident que jamais que, dans notre quête d'une solution au problème palestinien, nous ne devons pas perdre de vue le problème régional dans son ensemble, auquel la question de Palestine est inextricablement liée. Nous appelons donc le Conseil et les autres parties prenantes à redoubler d'efforts en vue d'un règlement global de la crise au Moyen-Orient, y compris ses volets libanais et syrien.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Nous avons écouté avec attention les déclarations faites par les représentants de la Palestine et d'Israël.

Au moment où le Moyen-Orient traverse une période d'une intensité et d'une signification historique sans précédent, du fait de problèmes qui, au fil des années, se sont accumulés et sont devenus de plus en plus graves, la nécessité de parvenir à un règlement complet du conflit israélo-arabe est particulièrement pressante. Tenter d'esquiver cette question fondamentale de la politique moyen-orientale serait une énorme erreur. Malheureusement, au lieu d'accélérer les efforts internationaux, ce à quoi la Fédération de Russie appelle continuellement, la réunion ministérielle des membres du Quatuor, qui avait déjà été reportée une fois, vient d'être à nouveau repoussée – et cette fois *sine die*. C'est une amère déception, notamment du fait que nous et nos partenaires avions déjà accompli un gros travail préparatoire en amont de ladite réunion.

Aujourd'hui plus que jamais auparavant, Israéliens et Palestiniens ont besoin d'une assistance internationale pour dépasser leur méfiance réciproque, forger un dialogue constructif fondé sur les bases familières du droit international et avancer vers une solution à deux États mutuellement acceptable. La reprise des négociations, tâche essentielle, a été encore compliquée par le fait que, malgré les appels répétés de la communauté internationale, les parties en présence n'ont pas abandonné les mesures unilatérales qui préjugent de l'issue d'un règlement final. Israël continue de construire des colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Cette pratique illégale doit cesser immédiatement.

L'absence de tout progrès dans les efforts diplomatiques crée un vide que l'aggravation des affrontements et de la méfiance menace de combler. Cela a été tristement confirmé par l'escalade de la violence autour de la bande de Gaza entre les 7 et 9 avril, moment où des dizaines de personnes ont péri ou ont été blessées, à un niveau que l'on n'avait plus vu depuis 2009. Nous exhortons toutes les parties à

faire preuve de retenue et à mettre en œuvre les dispositions de la résolution 1860 (2009). Nous appuyons la levée complète du blocus de Gaza. Nous reconnaissons l'importance de faire en sorte que l'assistance humanitaire continue de bénéficier d'un accès sans entrave au territoire de Gaza et puisse y circuler librement. Cependant, nous considérons qu'il est important d'éviter toute action qui pourrait être perçue comme une provocation.

Le regain d'activité des groupes extrémistes constitue un facteur supplémentaire d'aggravation de la situation à Gaza. Comme tous ici, nous avons été ébranlés par le meurtre de Vittorio Arrigoni, militant italien pour les droits de l'homme tué par des extrémistes. Nous exhortons le Hamas, autorité dirigeante de Gaza, à faire le nécessaire pour assurer la sécurité dans la bande. Les enlèvements et les attaques contre les personnes ne doivent pas devenir une pratique politique quotidienne. Nous estimons que, dans le contexte de la création d'un État palestinien indépendant, viable, souverain et doté de l'intégrité territoriale, il est crucial de combler les divisions au sein des rangs palestiniens. La Russie a régulièrement appelé à la réalisation d'une telle unité, qui jetterait les bases nécessaires à des négociations de fond et à des accords futurs entre Israéliens et Palestiniens.

Il ne reste que cinq mois d'ici à septembre, et il nous incombe donc de raviver les efforts diplomatiques visant à trouver le moyen de sortir de cette ornière explosive. Je voudrais une fois encore appeler l'attention sur l'existence, au sein de l'arsenal du Conseil de sécurité, d'un outil puissant : l'envoi de missions dans la région. Dans les circonstances actuelles, la proposition russe d'envoyer une mission du Conseil de sécurité au Moyen-Orient arrive à point nommé, d'autant que son objectif est de ramener les parties à la table des négociations. Je voudrais également souligner que cette mission n'aurait pas pour tâche de rejeter le blâme sur qui que ce soit, mais d'entendre les préoccupations légitimes de chaque partie et de tenter de trouver un terrain d'entente. Nous sommes reconnaissants de l'appui qui a été exprimé aujourd'hui à cette initiative.

Depuis longtemps, la Fédération de Russie est convaincue qu'un règlement complet, juste et durable au Moyen-Orient ne sera possible que par l'inclusion de tous les volets : palestinien, syrien et libanais.

Je me tourne maintenant vers les événements en Syrie. Nous appuyons le maintien de l'ordre public et l'instauration de la stabilité, d'un consensus intérieur et de la paix sociale dans ce pays afin de prévenir des évolutions défavorables et d'éviter des pertes humaines. Il nous semble que c'est là l'objectif visé par le Président Al-Assad dans ses efforts pour mettre en œuvre des réformes, y compris la levée de l'état d'urgence. À cet égard, nous considérons qu'une ingérence extérieure dans les affaires de la Syrie ou de tout autre État de la région est inacceptable.

Nous appelons de nos vœux la conclusion rapide du processus de formation d'un gouvernement libanais, sur la base d'un consensus qui intégrera les vues de tous les Libanais. Il est important que ce processus se place dans le cadre de paramètres constitutionnels. Nous espérons que le nouveau gouvernement sera fermement attaché à respecter les obligations internationales du Liban, et appelons les parties israélienne et libanaise à continuer de coopérer pour mettre en œuvre les positions énoncées dans la résolution 1701 (2006).

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son exposé complet. Je voudrais également remercier le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations, dont nous avons pris bonne note.

Le présent débat est réellement une extension de l'attention constante que le Conseil prête à la Palestine et aux questions connexes, et mes remarques se concentreront principalement sur celles-ci.

La situation au Moyen-Orient reste très préoccupante, et les négociations de paix ne donnent aucun signe de progrès. Le Quatuor devait se réunir le 15 avril et publier une déclaration qui aurait permis aux Palestiniens et aux Israéliens de reprendre les négociations, mais cette attente ne s'est pas matérialisée. L'absence de progrès, ne serait-ce que pour organiser des entretiens, contribue également à la flambée de violence.

Pourtant, il est impératif que les espoirs d'un État palestinien, qui ont été nourris au fil des deux années précédentes, ne soient pas perdus. Les efforts de l'Autorité palestinienne en matière d'édification de la nation ont été loués par diverses parties, y compris des institutions financières telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Le rapport, en avril 2011, du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient est la

dernière publication à approuver les réalisations de l'Autorité palestinienne.

Ce rapport établit clairement que les progrès accomplis dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme, des moyens de subsistance et des secteurs productifs, de l'éducation et de la culture, de la santé, de la protection sociale, de l'infrastructure et de l'eau sont désormais suffisants pour soutenir un gouvernement d'État viable. L'Autorité palestinienne a donc fait la preuve de sa détermination à poursuivre le plan du Premier Ministre Fayyad pour parvenir à constituer un État. Alors que nous approchons de septembre 2011, cette évolution dans le domaine de la gouvernance devrait générer un sentiment d'urgence dans les efforts internationaux visant à relancer les négociations de paix.

Le principal obstacle à la reprise des négociations de paix est un manque de confiance mutuelle. Les déclarations sur l'existence d'Israël qui proviennent de temps à autres de divers secteurs de la société palestinienne ne servent qu'à aggraver ce manque de confiance mutuelle. Le sentiment que ces déclarations, et la poursuite des tirs de roquettes depuis Gaza sur Israël, accroissent la vulnérabilité d'Israël doit être compris dans ce contexte. La flambée récente de violence, y compris les représailles sur Gaza après l'attaque d'un bus scolaire dans le sud d'Israël, montre clairement les divisions qui existent. Ces événements méritent notre condamnation la plus énergique, comme nous condamnons le meurtre du citoyen italien enlevé à Gaza la semaine dernière.

Bien que nous nous félicitions des réalisations observées sur les territoires administrés par l'Autorité palestinienne, il est tout aussi important de noter la raison de la situation déplorable qui règne à Gaza, où même les produits essentiels sont difficiles à trouver. Le blocus de Gaza a un effet négatif sur la population de la bande, qui ne dispose que d'un accès très réduit aux produits de première nécessité. Il est impératif que Gaza ait accès à ces produits, car la situation actuelle pousse également les éléments militants à faire éclater leur frustration par la violence. Compte tenu des circonstances, il ne faut pas permettre que l'assistance humanitaire à Gaza et son acheminement exacerbent une situation déjà précaire sur le plan de la sécurité. Il serait prudent de recourir aux filières en place pour acheminer l'assistance humanitaire. Parallèlement, ces filières doivent améliorer l'efficacité de leurs systèmes de fourniture des produits et rechercher des mécanismes plus solides et plus efficaces pour acheminer l'assistance humanitaire.

Nous convenons avec la communauté internationale que le gel des activités de peuplement dans les territoires palestiniens pourrait permettre de reprendre les négociations de paix. L'absence d'unité au sein des factions palestiniennes est une autre question cruciale. Nous prenons acte des initiatives récentes visant à promouvoir l'unité intrapalestinienne et espérons qu'elles se traduiront par un rapprochement réel des divers groupes palestiniens.

Tout aussi importantes sont les autres questions indissociables de ce conflit, relatives aux territoires arabes qui sont toujours sous occupation israélienne. Il est primordial de réaliser des progrès sur les volets libanais et syrien pour parvenir à une paix globale et durable dans la région. Dans une région qui est le théâtre de mouvements de contestation, la prolongation de l'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers de paix risquerait d'avoir des effets déstabilisateurs à plus grande échelle. L'Inde craint que, faute d'une reprise rapide des pourparlers, les mesures unilatérales prises par les parties aient pour effet de creuser davantage le fossé qui les sépare et de compliquer davantage la situation. C'est pourquoi nous invitons les membres du Quatuor à intensifier leurs efforts individuels et collectifs pour briser l'impasse actuelle.

L'Inde a une longue tradition de solidarité avec le peuple palestinien. L'Inde a toujours soutenu la lutte que mène le peuple palestinien pour un État de Palestine souverain, indépendant, viable et unifié ayant pour capitale Jérusalem-Est et vivant, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, aux côtés d'Israël, dans la paix, comme le prévoient l'Initiative de paix arabe, la Feuille de route du Quatuor et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'Inde contribue au renforcement des capacités et à l'édification des institutions palestiniennes par le truchement de ses programmes d'assistance matérielle et technique. L'Inde fournit également une aide par l'intermédiaire du Dispositif IBAS, mis en place par l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud. Par ailleurs, l'Inde a versé 1 million de dollars de contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, en témoignage de sa solidarité avec le peuple palestinien dans la poursuite de ses objectifs légitimes et dans sa quête d'un développement fondé sur la dignité et l'autonomie.

Pour terminer, je voudrais citer un extrait d'une lettre adressée le 11 juillet 1947 à Albert Einstein par celui qui fut le premier à occuper les fonctions de Premier Ministre dans notre pays, Pandit Jawarharlal Nehru :

> « Personnellement, je ne vois pas comment ce problème peut être résolu, pour l'une ou l'autre partie, par la violence et l'affrontement. Même si cette violence et cet affrontement donnent quelques résultats pour le moment, ils ne peuvent qu'être temporaires. J'espère sincèrement que les Arabes et les Juifs pourront parvenir à un accord. Je ne pense pas qu'une puissance extérieure puisse imposer durablement sa volonté ni même faire respecter de nouveaux arrangements contre la volonté des parties concernées. »

Ces propos étaient déjà d'actualité il y a plus de 60 ans, et aujourd'hui, ils le sont plus que jamais. Pour qu'il soit durable, un accord doit être le résultat de négociations directes entre les parties. À cette fin, nous espérons que les parties vont reprendre les pourparlers dans les meilleurs délais. Nous souhaitons que ces pourparlers aboutissent à un règlement définitif et global du conflit du Moyen-Orient, qui a pris au piège plusieurs générations de la région. Il est de notre devoir envers les générations futures de faire en sorte qu'elles ne se retrouvent pas elles aussi prisonnières de ce conflit. Nous exhortons donc une fois encore les deux parties à faire preuve de souplesse, d'esprit de compromis et de volonté politique à cette fin.

M. Onanga Ndiaye (Gabon) : Ma délégation tient tout d'abord à remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint, pour son exposé riche en informations. Ces remerciements s'étendent également à l'Observateur permanent de la Palestine et au Représentant permanent d'Israël pour leurs contributions.

Ce débat consacré à la situation au Proche-Orient, y compris la question palestinienne, se tient à un moment particulier où la région est secouée par des mouvements populaires aux ramifications insoupçonnées. Ces courants, que d'aucuns qualifient de « Printemps arabe », appellent à de profondes transformations politiques, sociales, culturelles et économiques dans l'ensemble de la région. Au regard de l'évolution de ce contexte, nous avons l'obligation de réfléchir à de nouvelles approches qui prennent en compte cette nouvelle dynamique dans la reconfiguration de cette importante partie du monde, touchée depuis de nombreuses décennies par de multiples crises et conflits. L'avenir du processus de paix sera inextricablement lié aux conséquences résultant de ces mouvements protestataires en cours dans la région.

La suspension, depuis septembre 2010, des pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens, faute d'un accord sur les questions de blocage, a mis à mal le processus de paix. La poursuite des activités de colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, l'escalade des dernières violences perpétrées de part et d'autre, ainsi que la navigation annoncée de nouvelles flottilles humanitaires à destination de Gaza le mois prochain amenuisent, du point de vue de ma délégation, les efforts diplomatiques de la communauté internationale visant à ramener les deux parties à la table des négociations. Le Gabon reste préoccupé par la poursuite de l'impasse politique. Il est important que les négociations entre les parties reprennent au plus tôt et dans les conditions les plus propices sur une base crédible, afin de donner à la communauté internationale des signes positifs en direction de la résolution de ces différends.

Concernant la question vitale de l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, mon pays renouvelle son appel à la levée du blocus de Gaza afin de faciliter l'accès des populations civiles à l'aide d'urgence et au développement économique nécessaires à leur survie et à leur bien-être.

Il apparaît indispensable, pour mon pays, que la résolution 1860 (2009) du Conseil soit pleinement mise en œuvre dans tous ses aspects, afin de garantir le droit de passage et la libre circulation dans Gaza. Néanmoins, le Gabon appelle tous les pays pourvoyeurs d'assistance humanitaire à destination de Gaza à utiliser les canaux existants, afin d'éviter tout malentendu et de contribuer ainsi à la sécurité, aussi bien d'Israël que des populations de Gaza.

La reprise des pourparlers directs doit se faire sur la base de paramètres clairs qui tiennent compte également des impératifs sécuritaires d'Israël. À cet effet, le Gabon appuie toutes les initiatives diplomatiques récentes visant à relancer ce processus et renouvelle son soutien à la création d'un État palestinien viable, vivant en paix aux côtés d'Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Ma délégation voudrait par ailleurs se réjouir des conclusions du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et voudrait également exprimer tout son soutien à l'Organisation des Nations Unies, suite aux actions entreprises auprès des autorités palestiniennes, dans le cadre de l'évolution positive dans les six domaines indispensables à la création d'un État palestinien et, bien entendu, au renforcement de ses institutions.

Pour ce qui est de la situation politique au Liban, le Gabon constate avec regret l'impasse des négociations sur la formation d'un nouveau gouvernement. Nous encourageons le nouveau Premier Ministre à tout mettre en œuvre pour parvenir à un consensus sur cette importante question. Un échec risque de servir de prétexte à l'avènement d'une nouvelle crise qui portera en elle les germes de nouvelles violences, source d'instabilité et de conflits. De même, la mise en œuvre effective de la résolution 1701 (2006) par les parties, reste, de l'avis de ma délégation, la condition *sine qua non* garantissant le règlement de toutes les questions en suspens.

Au regard des avancées positives constatées sur le plan diplomatique et économique dans le processus d'édification de l'État palestinien, le Gabon voudrait réitérer son appui à l'action du Quatuor et l'inviter à tenir une réunion dans les meilleurs délais, au cours de laquelle ces avancées seront bien effectivement prises en compte. Cette réunion serait un signe favorable d'encouragement pour les deux parties, aux fins d'un retour à la table des négociations et de l'obtention d'une solution politique avant septembre prochain.

Pour terminer, mon pays est d'avis que la situation globale qui règne au Proche-Orient est une source d'espérance nouvelle dans la région. La communauté internationale a la responsabilité de prendre en compte les aspirations légitimes des peuples de cette région, qui veulent saisir l'opportunité offerte par l'histoire pour prendre en main leur propre destin.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Colombie.

Ma délégation remercie M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé détaillé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il convient de rappeler que la recherche d'un règlement pacifique et juste à la situation israélo-palestinienne suppose de régler impérativement toutes les questions au cœur de ce différend, notamment celles ayant trait à la sécurité, au renforcement des institutions palestiniennes, à la délimitation des frontières et aux colonies de peuplement dans les territoires occupés. Nous accueillons donc avec satisfaction l'avis exprimé par le Quatuor, à savoir que si l'Autorité palestinienne poursuit la mise en œuvre de son processus de consolidation des institutions, elle sera en position favorable pour créer son propre État dans un avenir proche.

D'un autre côté, nous regrettons que les fortes tensions actuelles continuent de faire des victimes et affectent la population en général. Nous prions les parties d'agir avec retenue et de faire tout leur possible pour traduire en justice les responsables de ces actes de déstabilisation.

Ma délégation demande instamment à toutes les parties d'honorer leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et d'adopter toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils, en particulier les enfants, de tous les effets directs et indirects de la violence.

Ma délégation demande la reprise des pourparlers entre les parties sur la base du respect mutuel, de la reconnaissance de l'identité et des droits de chaque peuple, ainsi que du respect des obligations contractées en vertu des accords existants reconnus par les deux parties.

La Colombie prône un règlement global de la situation instable dans la région et plaide pour que cessent la menace ou l'utilisation de la force et du terrorisme. Face à l'instabilité de la région, mon pays aborde la question déterminé à promouvoir les nobles objectifs de la paix et de la sécurité internationales par le biais d'une approche globale et intégrée, comme nous l'avons démontré à de nombreuses reprises en honorant nos responsabilités au sein de différents organes de l'ONU. Nous appuyons donc les efforts que déploie l'Organisation afin d'accomplir des progrès réels vers la réalisation de l'unité des Palestiniens et vers la paix dans la région. Nous devons également tirer profit de cet élan nouveau et des vents de changement qui soufflent dans la région pour régler effectivement une situation qui n'a que trop duré.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) : L'impasse dans laquelle se trouvent les négociations entre Israéliens et Palestiniens sape les efforts sincères et honnêtes déployés par la communauté internationale pour faire progresser le processus de paix. La paix et la politique de colonisation sont incompatibles. Les activités de colonisation doivent cesser afin que nous puissions reprendre les négociations directes devant mener à la création de deux États, un État palestinien et un État israélien, sur la base des frontières du 4 juin 1967, Jérusalem-Est devenant la capitale de l'État palestinien – deux États qui vivent côte à côte, conformément aux résolutions internationales et aux textes internationaux, en particulier aux résolutions du Conseil de sécurité et à l'importante Initiative de paix arabe.

L'Autorité palestinienne déploie tous les efforts possibles pour honorer ses engagements en vertu de l'Accord d'Oslo et de la Feuille de route. Cependant, nous ne constatons de la part d'Israël aucune volonté ni aucun engagement véritable de parvenir à un règlement politique de la situation. Cette attitude ne manquera pas de compromettre les progrès accomplis à ce jour par l'Autorité palestinienne en vue d'atteindre son objectif ambitieux, qui consiste à édifier les institutions d'un futur État. L'intransigeance d'Israël, qui cherche à empêcher la Palestine de devenir un Membre à part entière de l'ONU lors de la prochaine session, a été mentionnée par le Président Obama lors de son allocution devant l'Assemblée générale (voir A/65/PV.11). Nul ne peut accepter que le peuple palestinien ne vive pas au sein d'un État qui lui soit propre. La paix et la sécurité des deux peuples, Israéliens et Palestiniens, est une nécessité, mais la politique obstinée d'Israël fait obstacle à la paix et conduit à une nouvelle escalade de la situation dans la région.

Pour terminer, ma délégation demande au Quatuor et au Conseil de sécurité d'agir sans tarder pour persuader Israël de mettre immédiatement fin à sa politique de colonisation, de reprendre les négociations directes et de parvenir à un règlement global, pacifique, juste et durable de la situation, car la question de Palestine est une question internationale, et non pas régionale, et la régler servira les intérêts de tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur ma liste pour la présente séance. Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.